

50/
14/
Q3
1869/71

RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR

Les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

Imprime par ordre de l'Assemblée Legislative.

PROPRIÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE
DU MINISTÈRE DES TERRES ET
FORÊTS DU QUÉBEC.



QUEBEC :

IMPRIMÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, 7, RUE BUADÉ.

1869.

MATIERES.

	Pages.
Terres de la Couronne	v
Terres du Clergé	“
Biens des Jésuites	vi ✓
Domaine de la Couronne	“
Seigneurie de Lauzon	“
Bois et Forêts.	“
Mines d'Or	“

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ventes des Terres	“
Terres vacantes	vii
Biens des Jésuites, etc.	viii ✓
Bois et Forêts	ix
Mines	xi
Cadastré	“
Conclusion	xiii
Mémoire de M. Bouchette sur les arpentages	xiv
Lettre de M. Taché au sujet d'une carte de la Province	xviii

RAPPORT

DU

Commissaire des Terres de la Couronne

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR

les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

A Son Excellence l'Honorable Sir Narcisse Fortunat Belleau, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte concernant la vente et l'administration des Terres publiques, j'ai l'honneur de soumettre mon rapport sur les opérations du Département des Terres de la Couronne, pendant les dix-huit mois expirés le 31 Décembre 1868.

TERRES DE LA COURONNE.

Durant la période de temps couverte par le présent rapport, 202,703 acres de terre ont été vendus ; le montant de ces ventes s'est élevé à la somme de \$83,987.39. à compte de laquelle et des arrérages dûs sur des ventes précédentes, il a été perçu un montant collectif de \$89,255.42.

Sur les différents Chemins de Colonisation, 124 lots contenant 10,492 acres ont été accordés à titre d'octroi gratuit.

En ajoutant les 54,014 acres de terres arpentés et mis en vente pendant ces dix-huit mois, aux 6,329,566 acres qui étaient en disponibilité le premier juillet 1867 et après déduction faite des ventes et des lots donnés gratuitement, le nombre d'acres actuellement disponible est de 6,170,385.

TERRES DU CLERGÉ.

Il a été vendu pendant les dix-huit mois, 17,984 acres, lesquels déduits de la quantité de 246,858 qui restait à vendre le premier juillet 1867, laissent une balance

de 229,974 acres actuellement en disponibilité. Le prix de vente de ces terres s'est élevé à \$12,239.23 et les perceptions à \$30,184.16.

BIENS DES JESUITES.

Le montant total perçu sur ces biens, durant les dix-huit mois, s'est élevé à la somme de \$28,747.85 ; et la dépense encourue et payée pour commission, déboursés et autres frais de perception s'élève au montant de \$3,566.62.

DOMAINE DE LA COURONNE.

La somme réalisée sur le domaine Royal de la Province de Québec est de \$14,413.29 et les dépenses d'administration sont de \$1,883.13.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Cette propriété a, pendant les dix-huit mois, donné un revenu brut de \$11,891.78 La somme des dépenses pour commission et autres déboursés nécessaires est de \$1,374.82.

BOIS ET FORETS.

La somme perçue durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1868 en droits sur le bois, primes et rentes foncières, s'est élevé à \$506,583.02, dont \$311,467.06 pour les derniers six mois de 1868.

MINES D'OR.

Le revenu provenant du prix des licences ou permis d'exploitation, amendes, etc., etc., est de \$1,332.25 seulement. Les dépenses encourues et payées pour le salaire de l'inspecteur et le maintien d'une police sur les lieux se sont élevées pendant les dix-huit mois à la somme de \$10,240.94.

OBSERVATIONS GENERALES.

VENTES DES TERRES.

En comparant les tableaux de ventes des terres publiques, et des sommes collectées sur icelles, pendant les trois dernières années, on observe que le montant de ces ventes et collections durant les dix-huit mois finissant le 30 Juin 1867, excède celui des dix-huit mois expirés le 31 décembre 1868.

Ce résultat qui, de prime abord, paraît peu favorable à la prospérité présente et future du pays s'explique cependant d'une manière rassurante par plusieurs raisons dont une, surtout, tend à en faire un sujet de satisfaction.

La principale, je pourrais dire l'unique cause de cette diminution réelle dans la vente et le revenu des terres publiques, c'est que tout en accordant au colon de bonne foi, la facilité, l'accommodation et l'indulgence qu'autorisent la loi et les règlements, le Département à mis un soin vigilant et persévérant à prévenir et empêcher l'accapa-

rement des Terres Publiques, soit par grands blocs, soit en quantités divisées, à l'aide de noms empruntés et sous prétexte de colonisation, quand, dans les uns et les autres cas, le but des applicants était évidemment de spéculer sur les bois de commerce ou sur les terres elles-mêmes, souvent au détriment de la colonisation réelle, et toujours contre les intérêts du Gouvernement. Dans le cours des dix-huit derniers mois, des mille et des milles acres de terres eussent pu être vendus au comptant à un prix comparativement élevé; mais en consultant le passé et en considérant la position des terrains recherchés, il devenait facile de prévoir que le résultat de ces ventes, si elles eussent été consenties, serait, dans certains cas directement opposé au développement de la colonisation, et dans tous, contraire à l'intérêt du Gouvernement et à la prospérité de la Province. Le Gouvernement a donc dû s'opposer avec énergie et persévérance à l'exercice d'un système ruineux mis depuis longtemps en pratique par les accapareurs de grandes étendues de bonnes terres d'un côté, et les pillards audacieux ou déguisés de la forêt, de l'autre. Il a même, dans certains cas, exercé des actes de sévérité propres à faire comprendre aux récalcitrants quelle était sa détermination à ce sujet. Enfin je ne crains pas de déclarer que cette conduite du Gouvernement a eu pour effet de protéger le développement de la colonisation contre les envahissements du monopole, et d'augmenter la confiance d'une classe d'industriels, dont les opérations convenablement protégées, ont été et seront longtemps si largement profitables au trésor public. Et si le revenu des Terres en a souffert une légère diminution, celui des Bois et Forêts s'est, par là même, accru, jusqu'à un chiffre capable de satisfaire les plus fortes espérances. Dans mes observations sur les Bois et Forêts, je produis des statistiques qui confirment pleinement ce que je viens de dire.

TERRES VACANTES. •

La Province de Québec peut à l'heure qu'il est, livrer à la colonisation 6,400,379 acres de terres arpentées, à peu près toutes accessibles, déjà connues, et dont les deux tiers au moins sont d'un sol propre à la culture; ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau annexé à ce rapport, et destiné à servir de *guide du colon*. Ce tableau indique la quantité et la qualité des terres arables, leur prix, leur position, les chemins pour y parvenir, etc., etc., etc.

Cependant, là ne se borne pas la richesse territoriale de cette Province. En consultant les rapports des arpenteurs qui ont récemment exploré des territoires jusqu'ici, peu connus comme propres à la colonisation et dont le Député Arpenteur Général M. Bouchette, donne ci-après un résumé, on voit qu'il y a de quoi satisfaire largement les aspirations les plus étendues de notre population. Les explorations faites par M. l'arpenteur Wagner sur divers points des tributaires de l'Ottawa, constatent l'existence d'une étendue de près d'un million et demi d'acres de terres arables, bien arrosées, et d'un sol fertile et productif. Plus à l'Est et à peu près sous la même latitude, les vastes vallées de la Matanwa et de L'Assomption offrent une étendue de cinq cent milles carrés, d'un sol excellent et où des essais de culture ont été couronnés d'un succès largement satisfaisant.

Le St. Maurice fournit pareillement son contingent de bonnes terres non encore arpentées, mais que des explorations préliminaires ont signalé comme existant en quantité considérable sur différents points.

Vient ensuite le grand plateau reconnu par M. Bouchette en 1828, et tout récemment signalé par M. L'Arpenteur Gaudet, contenant cinq cent milles carrés, et s'éten-

dant en suivant la Rivière Batiscan depuis le fief Perthuis, jusque vis-à-vis Québec.

Enfin dans le Haut-Saguenay le territoire du Lac St. Jean qui comprend une surface d'un million d'âcres de terres en partie arpentées dont la qualité avec le clima qui y règne sont aujourd'hui popularisés par les succès de la petite colonie qui est allé y fixer son avenir et ses espérances.

Voilà donc au nord de la première chaîne des Laurentides, une succession de vallées que je puis appeler un pays, et que des explorations subséquentes, alors que les circonstances en indiqueront l'à-propos et le besoin, devront populariser en les faisant connaître en détail.

Au sud du St. Laurent le gouvernement de Votre Excellence pourra d'ici à quelques mois livrer à la colonisation le vaste territoire de la Matapédia qui doit être traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer intercolonial. L'arpentage de cinq grands townships nouveaux s'y poursuit activement par des hommes de la profession, qui offrent les meilleures garanties en fait d'habileté, d'expérience et de véracité. Des rapports faisant connaître l'état déjà assez avancé de leurs opérations établissent en même temps que la plus grande partie de ce territoire est d'un sol très propre à la culture. Les renseignements qui me viennent des agents locaux des environs, me font croire que la colonisation va rapidement envahir ce territoire dès qu'il sera en disponibilité.

BIENS DES JESUITES, SEIGNEURIE DE LAUZON ET DOMAINE DE LA COURONNE.

Je regrette d'avoir à constater que les biens des Jésuites et les seigneuries de la Couronne ont donné un revenu comparativement faible pendant les dix-huit mois derniers; ce qui toutefois s'explique presque uniquement par le fait que durant cette période, aucune vente importante de terre ou autre propriété n'est venue, comme par le passé, en grossir le chiffre. D'ailleurs eu égard à l'importance apparente de cette partie du domaine public, le revenu en a toujours été petit, la collection d'icelui difficile et les frais d'administration considérables.

Dans son Rapport de 1866, le dernier Commissaire des Terres sous l'ancien régime, L'Honorable M. Campbell, recommandait de vendre ces Seigneuries. Je serais tenté de renouveler la même suggestion, si je n'appréhendais comme résultat immédiat de leur aliénation, la ruine d'un grand nombre de censitaires, qui, dans le cas probable où ils seraient forcés par les nouveaux propriétaires à payer subitement les arrérages de rentes qu'ils doivent pour leurs terres, se trouveraient en face d'une impossibilité.

Je viens de signaler chez les censitaires du Gouvernement, un manque coupable de ponctualité à payer régulièrement leurs rentes, qu'ils laissent accumuler pendant une longue suite d'années; ou si l'on veut, chez les agents, de la négligence à en forcer le paiement. Cependant j'aurais peut-être tort d'accuser trop sévèrement les uns et les autres. Les agents surtout ont presque toujours reculé devant la considération des frais par trop élevés, attachés aux poursuites judiciaires nécessaires pour obtenir le recouvrement de ces créances; et les censitaires de leur côté en ont pris avantage et ont compté sur l'hésitation si non sur l'indulgence de ces officiers.

Il est donc à propos que la Législature fournisse au Gouvernement un moyen moins coûteux et plus sommaire de poursuivre le recouvrement de ces créances. C'est ce que je lui demanderai dans le cours de la présente session.

Quant aux frais d'administration, je les ai diminués considérablement en annexant

l'agence de la seigneurie de Lauzon (devenue vacante par la résignation de F. Fortier, écr.) à celle de M. Laurin, après avoir retranché les salaires fixes qui étaient attachés à ces deux agences, ne laissant ainsi que le pourcentage ordinaire comme honoraires pour les services de ce dernier agent.

J'ai encore effectué une économie importante au même endroit, en ne remplissant pas la vacance survenue dans la branche spéciale du Département dite des Jésuites, et du domaine de la Couronne, par la résignation de son chef F. T. Judah, Ecr., et en fondant cette branche dans celle de la vente des Terres, avec laquelle elle pouvait s'assimiler sans difficultés ni inconvénients.

BOIS ET FORETS.

Le revenu des Bois et Forêts a été pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre 1868, de \$506,583.02, dont \$311,457.06, pour les derniers six mois de 1868.

Ces chiffres font voir l'importance de cette source de richesse nationale, qui au point de vue du revenu actuel de la Province, et sans toutefois en avoir le caractère de permanence, sera cependant d'ici à longtemps, bien supérieure à celles que nous offre le sol même.

Depuis quelques années, les prix très rémunérateurs obtenus sur les marchés Européens et Américains, pour le bois manufacturé, ont puissamment contribué à opérer une augmentation graduelle mais rapide dans la production de cet article. Pour se convaincre de ce fait il suffit de comparer par exemple la quantité de billots coupés sur le territoire de l'Ottawa, côté bas canadien, dans l'agence de A. J. Russell, avec celle qui l'a été pendant chacune des années précédentes. Les rapports de cet officier actif et intelligent démontrent que, en 1866, il a perçu des droits sur 483,670 billots ; en 1867, sur 552,916, et en 1868, sur 1,027,259. Si de ce nombre presque prodigieux on soustrait les 253,586 retenus dans le haut des rivières par le manque d'eau, et qu'en suivant la pratique des années précédentes, on n'aurait compté qu'avec ceux de l'année 1869, il en reste encore la quantité de 773.763, c'est-à-dire 220.757 de plus qu'en 1867.

Cette augmentation considérable dans la quantité du bois destiné à être manufacturé dans le pays, fait prévoir que ce genre d'industrie remplacera graduellement celle du bois carré. Ce fait qui s'impose d'ailleurs et continuera probablement à le faire par des circonstances sur lesquelles le Gouvernement n'a aucun contrôle, doit être un sujet de satisfaction et non de regret, parcequ'il donne lieu à l'établissement de nombreuses usines, dont les opérations nécessitent une main d'œuvre considérable, et qu'il tend en général à faire tirer un meilleur parti de la forêt, en rendant profitable l'exploitation de toutes les qualités de bois, même les inférieures.

Comme tous les autres Gouvernements locaux de la Puissance, celui de Québec, sous la constitution actuelle, devra chercher dans son domaine public, sa principale source de revenu. Dès le principe il a compris la nécessité de s'occuper sérieusement et activement de l'important devoir d'étudier et de perfectionner les lois et les règlements, dont l'objet est de le rendre plus profitable et de le protéger, en même temps que ses exploitateurs légitimes, contre les abus et les déprédations préjudiciables aux intérêts du Gouvernement comme à ceux du commerce de bois.

Des renseignements puisés aux meilleures sources m'ayant mis à même de reconnaître que le commerce de bois était en état de contribuer plus largement au revenu public, et par là fournir au gouvernement les moyens de venir en aide à l'industrie agricole, et à d'autres industries dignes d'attention et d'encouragement ; ayant en

même temps constaté, sur des données certaines, que ce commerce trouverait une ample compensation à une taxe additionnelle dans la réforme des nombreux abus qui gênaient alors l'exploitation de la forêt, et dans la garantie que lui assurerait l'octroi de licences à long terme, pour coupe de bois, j'ai, en conséquence eu l'honneur, dans les mois de juillet et d'octobre derniers, de soumettre à l'approbation de Votre Excellence des règlements qui, dans le temps, ont paru satisfaisants au commerce de bois en général.

La première épreuve de l'opération de ces règlements a donné de beaux résultats pour le fisc, en même temps qu'elle a prouvé que le nouveau tarif qu'ils imposaient sur les bois n'est pas trop élevé et nullement propre à effrayer les exploitateurs. Ainsi aux diverses ventes publiques de limites à bois, qui ont eu lieu dans les différents districts d'agence pendant les derniers six mois de 1868, il a été disposé de 5,664 milles carrés pour lesquels les adjudicataires ont payé une somme collective de \$72,685.94, comme prime (*bonus*) seulement, ou une moyenne de \$11,07 par mille carré ; aucune vente antérieure, même particulière n'ayant rapporté plus de \$8.00 par mille. Or, il faut remarquer que les ventes faites en dernier lieu, étaient sujettes aux dispositions des nouveaux règlements par lesquels, outre la prime (*bonus*) la rente foncière annuelle est élevée à \$2.00 par mille carré de \$0.50 qu'elle était auparavant.

Ces nouveaux règlements sur l'administration et l'exploitation des Bois et Forêts, ne sont que le prélude d'un système de protection du Domaine public que je me propose de compléter le plutôt possible. Pour arriver à ce but, je présenterai à la Législature pendant la présente session du Parlement, un projet de loi qui, en même temps qu'il sera une codification de l'acte de 1860, pour la vente et l'administration des Terres Publiques, renfermera de nouvelles clauses ayant pour objet de mettre un terme aux déprédations et dévastations causées par les colons de mauvaise foi, qui, par un abus aussi évident que regrettable des règlements actuels, trouvent le moyen de soustraire aux possesseurs légitimes des limites à bois, les parties les plus richement boisées de ces limites ; et qui, pour feindre l'accomplissement des conditions imposées aux vrais colons, opèrent des défrichements inutiles sur un sol le plus souvent improductif, et dont les conséquences les plus ordinaires sont des incendies désastreux qui dévastent nos plus belles forêts. Dans ce projet de loi, je pourvoie donc à ce qu'il soit loisible à Votre Excellence en Conseil de mettre à part et en réserve les terrains bien boisés qu'il n'est pas nécessaire de livrer à la Colonisation immédiatement. J'y stipule aussi la concentration des Agences pour la vente des terres et le remplacement des nombreux Agents actuels par un plus petit nombre d'officiers dont les services seront entièrement à la disposition du Gouvernement et les devoirs comprendront : la vente ou l'octroi de Terres Publiques tenues en disponibilité, l'octroi de licences ou permis de coupe de bois sur icelles, ou sur les terres mises en réserve pour cet objet, la collection des arrérages dus, le règlement, sur les lieux, des difficultés provenant de réclamations opposées, l'inspection des terres, la protection du Domaine Public contre toute transgression ou déprédation dans les limites de leur juridiction respective etc., etc., etc.

Enfin dans cette mesure je pousse un peu plus loin la politique de l'auteur de l'acte de 1860, qui tendait à protéger le Domaine Public, contre le pillage, la spéculation et le monopole.

Je me propose d'annexer au présent rapport, les derniers règlements sur les bois, l'acte dont je viens de parler, s'il est sanctionné par la Législature, le tableau *guide du colon* auquel j'ai ci-dessus fait allusion et enfin la nouvelle carte de M. E. Taché, dont il est fait mention ci-après ; tout cela dans le but d'en faire un recueil complet d'informations pour le colon et le commerçant de bois.

MINES.

Le Gouvernement n'a jusqu'à présent, protégé d'une manière directe, que l'exploitation des mines d'or, laissant à l'industrie des particuliers tout le soin de celle des minerais inférieurs qui se trouvent en dépôt dans diverses parties de la Province.

Cette protection ou encouragement consistait à maintenir dans la division aurifère de la Chaudière un corps de douze hommes de police à cheval sous la direction et la juridiction de R. Pope, Ecr., Inspecteur des mines d'or, dont les devoirs et les pouvoirs sont définis par l'acte de 1864 (27 et 28 Vic. Cap. 9). L'entretien de cette force de police y compris le salaire et les déboursés de l'Inspecteur a coûté \$4591.99, durant les derniers six mois de 1867 ; et le revenu que les opérations minières ont rapporté au Gouvernement pendant la même période, s'est borné au chiffre presque insignifiant de \$119.00.

Voyant que l'entraînement qui, l'année précédente, avait précipité vers cette région aurifère une nombreuse population de mineurs enthousiastes et pleins d'espérance, s'était déjà considérablement ralenti, et que les succès assez bornés, jusque là obtenus, semblaient de nature à remettre en doute la richesse des gisements d'abord signalés : considérant, d'un autre côté, que le revenu qu'en retirait le gouvernement au moyen de la taxe assez minime imposée aux mineurs par la loi et les règlements, ne correspondait nullement aux dépenses considérables, occasionnées par le maintien de la police à cheval, que le Gouvernement y entretenait, j'ai dû, dans le mois de Décembre 1867, recommander à Votre Excellence de réduire cette force de police au nombre de six hommes à pied, ce qui a eu l'effet de diminuer pareillement le chiffre des dépenses pour les derniers six mois de 1868 à \$2527.11, tandis que les recettes pour la même période se sont élevées à \$796.25.

Jusqu'à présent je n'ai pas cru devoir suggérer de retirer complètement la protection et l'encouragement dont le Gouvernement a continué à favoriser ce genre d'industrie vû qu'il est toujours resté sur les lieux un nombre considérable de mineurs persévérants qui n'ont jamais entièrement désespéré de la richesse réelle de ces mines ; et à l'énergie et la persévérance desquels les résultats paraissent finalement devoir donner raison.

En consultant les rapports de M. l'Inspecteur Pope, on voit que les opérations minières exécutées pendant les derniers six mois de 1868, ont été largement, je dirai même extraordinairement profitables, comparées à celles des périodes antérieures.

En général on peut dire que depuis le commencement, pour les mineurs qui ont persévéré, les résultats se sont améliorés graduellement, les profits ont augmenté pareillement et les garanties de succès sont devenues de plus en plus apparentes. Il faut admettre que, dans tous les temps, il a été obtenu des résultats en face desquels, il ne serait pas sage de traiter la question avec indifférence et de retirer complètement à cette entreprise la coopération et la protection que méritent, de la part du gouvernement, toutes celles qui ont pour fin de développer et exploiter les ressources naturelles d'un pays.

CADASTRE.

Les devoirs prescrits et imposés au Département des Terres de la Couronne par les clauses 69 et suivantes du chapitre 37. des Statuts Refondus du Bas-Canada ont été limités quant à leur exécution à certains comtés du District de Montréal, savoir : ceux

de Laprairie, Chambly et Verchères par des instructions à cet effet, approuvées par le Gouverneur en Conseil. Depuis l'avènement de la Confédération des Provinces, on a étendu cette opération à la cité de Montréal.

Le bureau ou la commission chargée de l'exécution de ce travail important est sous la direction de J. B. Varin, écr., spécialement nommé à l'effet d'assister le chef du département dans l'application des dispositions de l'acte sus cité.

Les cadastres des comtés de Laprairie et Chambly ont été terminés. Des copies certifiées, des plans officiels et des livres de renvoi de ces deux cadastres ont été, suivant les dispositions de l'acte qui y pourvoient, déposés au bureau d'enregistrement des deux comtés respectivement.

Le cadastrage de la cité de Montréal, auquel travaille actuellement M. Varin et les officiers placés sous sa direction, progresse aussi rapidement que l'importance et la nature compliquée de ce travail peuvent le permettre.

Ces premières opérations quoiqu'exécutées avec diligence et par des officiers de hautes qualifications ont absorbé un temps considérable, et il est évident qu'en s'en tenant au mode actuel de procéder, une grande partie de la Province ne pourra, d'ici à bien longtemps, être mise en état de profiter des avantages qu'avait en vue l'auteur de l'acte sus cité.

Pour obvier à cette conséquence grave et regrettable, il devient nécessaire d'établir dans divers endroits de la Province des commissions d'opération semblables à celle que dirige M. Varin.

Aussi je suis à la veille de suggérer à Votre Excellence d'établir un bureau dans la cité de Québec pour en opérer le cadastrage et celui des comtés environnants. Un peu plus tard je solliciterai l'établissement d'un troisième bureau d'opération aux Trois-Rivières.

Cependant cette multiplication de Commissions de Cadastre, toute désirable et nécessaire qu'elle soit, ne peut toutefois être effectuée qu'à la condition que le fonds destiné à cet objet, et créé par l'acte 29 et 30. Vic., Cap. 28, soit mis en état de supporter convenablement, à une époque au moins prochaine, cette augmentation de dépenses. D'un autre côté, ce fonds devant être constitué par l'opération de dispositions qui n'ont d'applications qu'après la confection et parachèvement du Cadastre même, dans les différents comtés de la Province ; il est évident qu'en fournissant de plus nombreux éléments et donnant par là même un plus grand degré d'impulsion et d'expédition à l'exécution de cet ouvrage, on pourra compter immédiatement sur une augmentation proportionnelle de revenu, d'où le Département trouvera le moyen d'élargir encore ultérieurement le champ de ses opérations et hâter le parachèvement complet de cet immense travail.

Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé à suggérer de changer le théâtre des opérations de la commission que dirige M. Varin en lui ordonnant de suspendre, pour le moment, son action dans les Districts ruraux, et de travailler activement au Cadastre de la grande et florissante cité de Montréal.

On comprend facilement que l'application de la première section de l'acte 29 et 30 Vic. Cap. 28, à un centre tel que la Cité de Montréal et les comtés que renferme sa division, devra occasionner dans le revenu des timbres de l'enregistrement, une augmentation telle qu'elle permettra au Gouvernement d'approprier une somme suffisante pour maintenir deux et même un plus grand nombre de commissions ou bureaux de cadastre.

Le cadastrage de la Cité et du Comté de Québec pourra être fait en grande partie

par les officiers les plus compétents du Département auquel j'ai l'honneur de présider, ce qui permettra d'effectuer une grande économie des fonds applicables à l'exécution de ces opérations en général.

CONCLUSION.

Dans les estimés du revenu probable de la Province de Québec, pour les dix-huit mois finissant le 31 Décembre 1868, soumis à la première session de la Législature Provinciale par mon collègue L'Honorable Trésorier de la Province, le Département que j'ai l'honneur de diriger figurait pour un montant collectif de \$771,243,00.

Or il est bon de remarquer que les honoraires provenant du Bureau des inspecteurs et mesureurs de bois perçus par le Département entraient dans ces estimés pour un contingent de \$115,964,00.

En référant aux appendices annexées à ce Rapport, on verra que le montant de revenu réalisé pendant la même période n'est pas resté beaucoup au dessous du chiffre des estimés puisqu'il est de \$757,177,31.

Maintenant, si l'on tient compte du fait que le Bureau des inspecteurs et mesureurs de bois avec ses revenus a été soustrait au contrôle du Gouvernement Provincial et placé sous celui du Gouvernement Fédéral, en Juin dernier, alors que la somme de \$23,873,81 seulement avait été collectée et que d'après les estimés il restait encore une balance de \$92,090,19, à percevoir avant l'échéance de la période sus mentionnée, il faut admettre que le revenu du Département a dépassé les estimés et se serait, sans ce changement, élevé à près de \$850,000,00.

Le tout respectueusement soumis

par le très obéissant serviteur de

Votre Excellence

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, }
Québec, 27 Janvier 1869. }

ARPENTAGES DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Les arpentages des terres de la Couronne dans la Province de Québec, dont les rapports ont été transmis à ce Département durant l'année fiscale commençant le premier juillet 1867 et finissant le 30 juin 1868, ainsi que ceux transmis durant les six mois finissant le 31 décembre 1868, faits en conformité d'instructions du département, soit avant ou depuis l'union des Provinces, sont énumérés dans le tableau ci-joint (appendice No. 8).

Comme dans les années précédentes, ces arpentages sont répartis dans divers comtés suivant que les besoins de la colonisation et l'établissement des terres vacantes de la Couronne le requièrent.

La moyenne de l'étendue de terre subdivisée en lots de ferme, durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1868, et qui est répartie dans les comtés de Gaspé, Bonaventure, Beauce et Montcalm, ainsi que démontré au tableau annuel ci-joint (appendice No. 8) n'est que de 43,552 acres, étendue bien minime comparativement aux années précédentes.

Cette étendue, jointe à la quantité totale des terres déjà arpentées dans le Bas-Canada, ainsi que mentionnée aux différents états pour les années fiscales qui ont précédé l'Union des Provinces, et dont le résultat, combiné d'après les données officielles puisées dans les records du Département, donnera autant qu'il est possible de le faire, l'étendue des terres de la Couronne, arpentées et aliénables, ainsi que l'étendue de celles non arpentées, dans la Province de Québec à l'époque de la Proclamation Royale qui en fait une province séparée de la Puissance du Canada.

Toute erreur dans les superficies de la province ci-après données étant attribuable à l'incertitude qui existe par rapport à l'exacte position géographique de sa limite nord qui la sépare du Territoire de la Baie d'Hudson.

L'étendue de la Province de Québec, telle que bornée par les Etats-Unis d'Amérique d'après le Traité Ashburton, ainsi que par les provinces adjacentes d'Ontario et du Nouveau-Brunswick d'après l'acte d'union, est d'environ 202,000 milles ou 129,000,000 d'acres.

Montant.....	129,000,000	
Etendue octroyée en fiefs et seigneuries environ.....	10,678,931 acres	
Terres de la couronne subdivisées en lots de		
ferme au 30 Juin 1868	15,351,312 a.	
Etendue non octroyée.....	6,400,359	
Ditto octroyée.....	8,950,953	8,950,953
Montant total des terres octroyées ou aliénées	19,629,884	19,629,884
Total.....		109,370,116
Etendue divisée en Townships par des lignes extérieures, mais non subdivisée en lots de ferme.....		1,887,986
Superficie Totale des Terres non arpentées et incultes.....	acres 107,482,130	
De ces arpentages pour lesquels des instructions ont été émanées de ce Département,		

en vertu de l'appropriation faite à cet effet par la Législature de cette Province, à sa première session, pour une période de dix-huit mois, savoir : depuis le 1er Juiller 1867 au 31 Décembre, 1868, un certain nombre seulement a été complété et dont les rapports ont été transmis à temps pour être inclus dans l'état ou tableau ci-devant mentionné, pour les derniers six mois finissant le 31 Décembre, 1868.

D'après ces rapports il appert que 10,486 acres dans les comtés de Chicoutimi, Compton et Ottawa ont été arpentés et subdivisés en lots de ferme. Le reste des arpentages consiste en lignes seigneuriales, lignes extérieures, renouvellements ou vérifications d'arpentages oblitérés et explorations, dont une de ces dernières n'a été complétée qu'après l'expiration de l'année fiscale finissant le 30 juin 1868.

Nonobstant les limites restreintes de la superficie subdivisée en lots de ferme, le coût de l'arpentage pour la quantité subdivisée durant la période de dix-huit mois, est un peu moins de 6½ centins par acre, ce qui est à peu près la moyenne du coût des arpentages pour les années précédentes ; tandis que la moyenne du coût des arpentages linéaires, soit que les mesurages aient été faits avec la chaîne ou obtenus d'après des observations faites avec le télescope Rochon, est de \$10 par mille, et est par conséquent, beaucoup au-dessous du coût ordinaire des arpentages de cette nature.

Parmi les arpentages linéaires énumérés en l'état ci-joint, se trouve l'exploration des sources de la Rivière Outaouais, autorisée par minute en conseil, antérieurement à l'Union des Provinces, dans le but spécial de s'assurer de la qualité du sol et du caractère physique du territoire compris dans le District de l'Outaouais. Dans ce même but et en même temps qu'une semblable opération avait lieu dans le Haut-Canada, pour explorer la Rivière Montréal, depuis son embouchure dans le Lac Témiscamingue, jusqu'à sa source, une exploration, dans le Bas-Canada, des sources de l'Outaouais, à l'Est, depuis le lac Témiscamingue, était aussi effectuée, jusqu'à la ligne d'exploration à être tirée à la suite de celle divisant le District de Montréal (ancien) maintenant Terrebonne, et le District de l'Outaouais, pour comprendre l'arpentage du Grand Lac maintenant appelé "Lac Victoria," premier théâtre des travaux des missionnaires sous la domination française.

Beaucoup de renseignements très importants sur l'aspect général du pays exploré, peuvent être obtenus des rapports, plans et sections déposés à ce Département par les trois arpenteurs chargés de ces opérations.

Cependant, il est bon de donner ici un aperçu général sur le résultat de ces opérations, afin de faire connaître la géographie du pays exploré, y compris le territoire du lac Abitibi, à la hauteur des terres situées entre le territoire de la Baie d'Hudson et cette Province. Monsieur Symmes, chargé de l'exploration centrale des Eaux de l'Outaouais, comprenant le Lac Victoria, à peu d'exceptions près, s'accorde avec M. Lindsay Russell, qui a fait l'exploration de la section ouest, comprenant l'arpentage d'une portion de la partie Supérieure de l'Outaouais, sur la description qu'ils donnent du caractère et de l'aspect général du pays qu'ils ont parcouru, lequel ils représentent comme étant généralement impropre à la culture et boisé d'épinettes blanches et rouges, et de pins rabougris.

Pour une distance très-considérable en arrière des Lacs et Rivières, le terrain est généralement bas et d'une surface plane et unie, à l'exception de la section Ouest où l'on remarque quelques élévations peu considérables, et dont le sol est sablonneux et rocheux.

Le même aspect paraît exister dans la partie qui s'étend vers le Nord le long de la rivière appelée "Lonely River," qui se décharge dans le lac des Quinze, et au delà

de la rivière Abittibi ainsi que dans le voisinage du lac de ce nom.

Tandis que M. Symmes était occupé à faire le relevé des Lacs et Rivières avec le théodolite et la chaîne, M. Russell, de son côté, déduisait ses mesurages au moyen du micromètre de Rochon, auquel il avait fait quelque amélioration, les courses, étant prises au moyen du compas, étaient, ainsi que les mesurages, éprouvées par des observations astronomiques.

C'est ainsi que la position géographique de la limite nord de la province, à la hauteur des terres, dans la ligne divisant les eaux de l'Abittibi et de l'Outaouais, a été déterminée, et c'est en effet le seul endroit de cette limite qui soit déterminé avec autant de précision, jusqu'à la limite Est de la province.

M. Russell après avoir calculé soigneusement les courses et le nivellement des rivières, a estimé la hauteur des eaux de l'Abittibi et l'Outaouais comme étant à environ 733 pieds au-dessus du niveau de la mer, et celles du lac Victoria à 948 pieds au-dessus de ce même niveau ; ainsi constatant le fait important que l'élévation générale de la contrée explorée comprenant les sources de l'Outaouais, à l'Est, depuis le lac des Quinze, jusqu'à leur intersection avec l'extrémité de la ligne explorée par M. Wagner, sur une parallèle moyenne de $47\frac{1}{2}$ de latitude, et ainsi s'étendant transversalement, jusqu'aux sources des rivières qui se déchargent dans l'Outaouais inférieur et comprise entre les rivières Keepawa et Gatineau inclusivement, se trouve 100 ou 200 pieds plus élevée au-dessus du niveau de la mer que ne l'est la hauteur des terres à la source de la rivière Abittibi, et présente une vaste plaine ou plateau à environ 1,000 pieds au-dessus de ce niveau, s'étendant vers le nord, jusqu'à la limite septentrionale de la province, et dans laquelle coulent les eaux des tributaires non explorés de l'Outaouais, dans une direction nord est, vers les sources du St. Maurice, autant qu'il a été possible de s'en assurer d'après le compte-rendu des sauvages.

Les rochers que l'on a remarqués dans le cours de ces explorations sont de formation granitique.

D'après les informations qu'ont pu se procurer sur les lieux MM. Russell et Symmes par rapport au climat de cette contrée, l'hiver y commence quinze jours plus tôt et finit tard en Mai.

D'après M. Russell, l'été est généralement humide et froid, la température moyenne, durant les mois de Juin, Juillet et Août, est de 33° et 67° .

M. Symmes remarque que les Sauvages de l'endroit ne comptent que deux saisons, qui sont l'hiver et l'été. Cependant l'on récolte avec succès, des légumes, au lac, Victoria, ainsi qu'au Poste de la Baie d'Hudson, près du Lac Abittibi.

Les travaux de M. Wagner, qui a fait l'exploration de la ligne de division entre les Districts de Montréal et Outaouais, ont été suivis de résultats plus satisfaisants. La distance qu'il a parcourue et mesurée, vers la limite nord de la Province, est de 129 milles, et se termine au Lac Bouchette, sur la Branche principale de l'Outaouais qu'il a relevée jusqu'à l'arpentage de M. Symmes à la Croix des Sauvages.

Un ruisseau assez considérable, venant du Nord Est, vers les sources du St. Maurice et de la Gatineau, tombe dans ce lac.

Cette distance telle que mesurée est divisée en diverses sections, savoir : section du départ, section de la Rivière Rouge, section de la Rivière du Lièvre, section de la Rivière Gatineau, et section de la Rivière Jean des Terres.

La première, située au Nord du lac Tremblant, traverse une contrée très élevée et montagneuse, laquelle forme évidemment partie des Laurentides, en arrière du St.

Laurent, et bien que boisée de bois franc, elle est cependant très rocheuse et plus ou moins impropre à la culture.

Les sections de la Gatineau et Jean des Terres, sont toutes deux d'une surface raboteuse et inégale et même montagneuse, et par conséquent bien moins propres aux établissements.

Les sections de la Rivière Rouge et du Lièvre offrent, au contraire d'heureuses exceptions, ainsi que le signale M. Wagner dans son rapport d'exploration qui dit avoir traversé une vallée très considérable, dont le sol, qui est d'une qualité supérieure, ne peut être égalé ni dans le Haut Canada ni dans aucune autre partie de la Province de Québec.

Le bois prédominant est l'érable et le merisier rouge et jaune; et dans les endroits bas ou savaneux, c'est le cèdre, le frêne, l'orme et le sapin. La surface du terrain est généralement ondoyante, et sans élévations d'aucune importance. Or, la découverte de ce vaste territoire offre un champ considérable au développement de la colonisation.

D'après la direction Est de cette vallée, elle paraît s'étendre jusqu'à la contrée explorée par le Révérend Messire Provost, aux sources des Rivières Matawan et l'Assomption.

Le chemin de fer intercolonial devant passer dans la vallée de la rivière Matapédia, et conséquemment pour les fins de la colonisation et dans le but d'établir les terres vacantes de la Couronne, situées le long de la Rivière Matapédia, depuis l'embouchure de la Rivière Restigouche, jusqu'au Lac Matapédia, des instructions ont été émanées du Département, durant les six mois finissant le 31 Décembre dernier, pour l'arpentage des lignes extérieures de cinq townships, comprenant le territoire qui s'étend depuis le township Matapédia, jusqu'en arrière de celui de Cabot, et aussi pour la subdivision en lots de ferme de quatre ou cinq rangs dans chacun de ces townships.

Les arpenteurs employés à faire l'arpentage de ces townships ont donné jusqu'à présent, des rapports très satisfaisants sur la qualité générale du sol de cette contrée.

Pour les fins sus-mentionnées, une exploration du territoire situé en arrière des townships Colbert et Rocmont, et traversé par les sources de la Rivière Bostonais, à l'est de la seigneurie de Perthuis, a été autorisée par le Département.

D'après un plan de cette rivière, communiqué au Département par l'Honorable D. E. Price, et démontrant la position du lac Edouard, le parti d'arpentage qui fut chargé en 1828, de faire l'exploration de la route allant du St. Maurice au Lac St. Jean, a dû intersecter la partie nord de la vallée de la Rivière Batiscan. L'étendue de cette vallée peut être d'environ 500 milles carrés, ou plus de 300,000 acres en superficie, et est bornée vers le sud-est par les Laurentides, qui traversent les townships de Colbert et Rocmont, et vers le nord-ouest par les côtes de la Rivière Bostonais.

Il est à propos d'ajouter ici quelques observations touchant la Contrée du St. Maurice.

Ce vaste territoire, égal en étendue à certains Royaumes d'Europe, et plus grand que quelques uns des Etats de l'Union Américaine, tel qu'arrosé par les eaux du Saint Maurice et ses nombreux tributaires, ceux venant de l'Est prenant leurs sources avec les eaux du Haut Saguenay, et ceux au sud-ouest, avec celles de l'Outaouais, tandis que la branche principale s'étend à environ 200 milles de sont embouchure jusqu'à la hauteur des terres qui la sépare des eaux coulant sur le

territoire de la Baie d'Hudson, contient une étendue d'environ vingt-mille milles carrés.

Vu la quantité presque inépuisable de pins et autres bois de construction, qui couvrent en grande partie le territoire sus-mentionné, déjà une étendue considérable de ce territoire a été vendue pour limites à bois, en vertu des règlements du Département des Terres de la Couronne.

Une contrée aussi vaste ne peut manquer de contenir plusieurs régions de terre arable, principalement le long des vallées des Rivières les plus considérables, telle que la Matawan, qui traverse les townships Provost et Brassard ; et nul doute qu'après de nouvelles explorations l'on trouvera de semblables régions, qui prépareront de nouveaux champs à la colonisation.

Le tout humblement soumis,

JOSEPH BOUCHETTE,

D. A. Général.

Québec, 22 Janvier, 1869.

A L'HONORABLE COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous soumettre selon que vous m'en avez exprimé le désir ces jours derniers, quelques explications au sujet du retard survenu à l'achèvement de la carte de la Province de Québec, que je suis maintenant à préparer et qui devait accompagner votre rapport pour les années 1867-68 ; aussi certaines remarques sur la nature des travaux dont vous avez bien voulu me confier l'exécution à la fin du mois d'Août dernier.

Cette carte de la Province de Québec devant servir à la publication et à une circulation très étendue, a dû être dressée dans des proportions assez limitées afin d'en retrécir autant que possible les dimensions, sans nuire toutefois à sa clarté ; à cet effet l'échelle de 14 milles au pouce, a été choisie comme rencontrant à peu près ces conditions.

D'abord, l'on avait cru possible de faire servir en les réduisant les grandes compilations manuscrites qui ont été exécutées à différentes époques dans ce Département, mais les nombreux arpentages des Cantons, les relevés de rivières, les explorations de tout genre et surtout les vérifications nombreuses qui ont eu lieu depuis, ont rendu ce moyen impraticable, et il a fallu entreprendre un travail entier et tout-à-fait neuf. De ce changement il est résulté, que le temps donné, déjà fort restreint, pour la mise à exécution du premier projet, est devenu tout-à-fait insuffisant pour mener le second à bonne fin.

En outre des diverses matières déjà publiées, cette carte contiendra tous les plans d'arpentages les plus récents que possède ce bureau. Les explorations des sources de l'Ottawa de M. M. Russell, Symmes et Wagner, les relevés des rivières Chamouchouan, Peribonka, et Mistassini, de M.M. Duberger, Tremblay et Blaicklock, les diverses routes explorées, de Québec au Lac St. Jean de MM. Blaicklock, Dumais, Neilson et Hamel, les Cantons dits de la région des huiles de Gaspé, etc., etc., etc.

En sus des chemins ordinaires qui y seront représentés en aussi grand nombre que l'échelle pourra le permettre, ceux construits sous la direction du bureau de colonisation y seront désignés d'une manière particulière.

Enfin, après avoir construit la projection, établi les positions géographiques

d'après les meilleures autorités, fait la réduction de tous les matériaux nécessaires, les avoirs réunis et placés dans leurs situations respectives, il ne reste plus maintenant qu'à la fixer sur la carte même, et cette partie est déjà assez avancée pour me donner lieu d'espérer que dans quelques semaines l'ouvrage géographique, sans la lettre pourra être livré aux graveurs, ou aux lithographes, selon que vous le jugerez à propos

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Commissaire,

Votre très obéissant serviteur,

EUGENE E. TACHE,

A. P. et Dessinateur,

APPENDICE

DU

Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne,

POUR

Les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

MATIERES DES APPENDICES.

APPENDICE.	PAGE:
1 Liste des Officiers et Clercs du Département.....	1
2 “ Agents des Terres de la Couronne.....	3
3 “ Agents des Bois de la Couronne.....	5
4 “ Agents des Biens des Jésuites, Domaine de la Couronne et Seigneurie de Lauzon.....	6
5 Etat du nombre d’acres vendus.....	7
6 Etat des perceptions.....	10
7 Etat des déboursés.....	13
8 Arpentages.....	15
9 Revenu des Bois et Forêts.....	17
10 Lettres, etc., enregistrés.....	21
11 Mines d’or, état des revenus et déboursés.....	22
12 Cadastre.....	24
13 Etat des Lettres Patentes octroyées.....	25
14 Chemins et Agents de colonisation.....	27
15 Règlements pour la vente des terrains miniers.....	31
16 Tableau des Agences des Terres de la Couronne indiquant le nom des Agents, la quantité de terre disponibles, leur prix, etc., etc.....	32
17 Instructions pour la direction des personnes correspondant avec le Département.....	46
18 Rapports de R. Pope, Ecr., Inspecteurs des Mines d’or.....	47
19 Règlements concernant les droits sur les bois.....	53

APPENDICE No. 1.

LISTE des OFFICIERS, CLERCS et MESSAGERS du Département des Terres, pour l'année expirée le 30 Juin, 1868.

Désignation.	Nom.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Observations.
Commissaire	Hon. J. O. Beaubien	1867, Juillet 15	Officiellement Gazette.	
Commissaire Assistant	G. A. Bourgeois	1867, Nov. 2	Ordre en Conseil.	
Député Arpenteur Général	Joseph Bouchette	1818, Mars 18	Sir T. C. Sherbrooke.	
Arpenteur et Dessinateur	E. F. Fletcher	1841, Dec. 21	Arpenteur Général Parke.	
do	G. G. Dumlevie	1852, Mars 22	Commissaire des Terres	
do	E. E. Taché	1861, Avril 3	do	
Dessinateur	Baron Von Koerber	1862, Octobre 1	do	
do	W. F. Collins	1843, Août 7	do	
do	J. J. Prendergast	1851, Août 1	do	
do	F. D. Dugal	1854, Fév. 18	do	
do	L. A. Robitaille	1855, Avril 1	do	
do	F. Chassé	1855, Mai 28	do	
do	J. V. Gale	1856, Sept. 11	do	
do	Thos. Morkill	1858, Avril 24	do	
do	L. D. Lemoine	1858, Avril 27	do	
do	W. E. Collins	1859, Nov. 28	do	
do	D. C. Mackenzie	1860, Janvier 18	do	
do	H. B. Dufort	1861, Juin 7	do	
do	L. Berthelot	1861, Sept. 25	do	
do	G. G. Gale	1866, Mars 1	do	
do	G. A. Varin	1866, Mai 21	do	
do	E. Brassard	1867, Sept. 21	Ordre en Conseil, 21 Sept. 1867.	
do	A. Paré	1867, Nov. 2	do 2 Nov. 1867.	
do	J. Bruneau	1867, Nov. 19	Lieutenant Gouverneur.	
do	Jules Taché	1868, Juin 6	Ordre en Conseil, 6 Juin, 1868.	
do	L. L. Rivard	1868, Juin 16	do 16 Juin, 1868.	
Concierge	P. Potvin	1859, Sept. 1	Commissaire des Terres	
Messageur	P. Cahill	1856, Sept. 2	do	
do	C. Dumontier	1864, Mars 26	do	

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin, 1868.

APPENDICE No. 1 (a.)

LISTE des OFFICIERS, CLERCS et MESSAGERS du Département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée 30 Juin 1868.

Divisions.	Noms.	Désignation.	Date de la nomination.	Salaire.	Par qui nommé.	Remarques.
Arpentages.	Hon. J. O. Beaubien.	Commissaire.	1867, Juillet 15.	\$3,750 00	Officiellement Gazette.	
	G. A. Bourgeois.	Commissaire Assistant.	1867, Nov. 2.	1,800 00	Ordre en Conseil.	
	Joseph Bouchette.	Député Arpenteur Gén.,	1818, Mars 18.	2,400 00	Sir T. C. Sherbrooke.	
	E. J. Fletcher.	Arpenteur et Dessinateur.	1841, Dec. 21.	1,400 00	Arpenteur Gén. Parke.	
	G. G. Dunlevie.	do	1852, Mars 22.	1,400 00	Commis. des Terres.	
	E. E. Taché.	do	1861, Avril 3.	1,240 00	do	
	Baron Von Koerber.	Dessinateur.	1862, Oct. 1.	1,060 00	do	
	F. Chassé.	Clerc.	1855, Mai 28.	1,100 00	do	
	J. Morkill.	Clerc.	1858, Avril 24.	1,100 00	do	
	W. F. Collins.	Secrétaire.	1843, Août 7.	1,800 00	do	
Vente des Terres. Section Ouest.	F. D. Dugal.	Clerc.	1854, Fév. 18.	1,100 00	do	
	W. E. Collins.	Clerc.	1859, Nov. 28.	1,060 00	do	
Régistrateur.	L. Berthelot.	Clerc.	1861, Sept. 25.	1,060 00	do	
	J. J. Prendergast.	Régistrateur.	1851, Août 1.	1,240 00	do	
Bois et Forêts.	L. A. Robitaille.	Surintendant.	1855, Avril 1.	1,240 00	do	
	A. Paré.	Clerc.	1867, Nov. 2.	800 00	do	
Comptes.	J. Bruneau.	Clerc.	1867, Nov. 19.	600 00	Lieut.-Gouverneur.	{ Transféré au Bureau du Cadastré, Montréal.
	Jules Taché.	Clerc.	1868, Juin 6.	600 00	Ordre en Conseil.	
Vente des Terres. Section Est.	J. V. Gale.	Comptable.	1856, Sept. 11.	1,600 00	Commis. des Terres.	
	H. B. Dufort.	Clerc.	1861, Juin 7.	900 00	do	
Concierge do	G. G. Gale.	Clerc.	1866, Mars 1.	500 00	do	
	L. D. Lemoine.	Secrétaire.	1868, Avril 27.	1,240 00	Ordre en Conseil.	
Concierge do	L. L. Rivard.	Secrétaire.	1868, Juin 16.	1,240 00	do	
	D. C. Mackenzie.	Clerc.	1860, Janv. 18.	1,060 00	Commis. des Terres.	
Concierge do	G. A. Varin.	Clerc.	1866, Mai 1.	500 00	do	
	E. Brassard.	Clerc.	1867, Sept. 1.	800 00	Ordre en Conseil.	
Messager do	P. Potvin.	Concierge.	1859, Sept. 1.	450 00	Commis. des Terres.	
	P. Cahill.	Messager.	1856, Sept. 2.	450 00	do	
	C. Dumontier.	Messager.	1864, Mars 26.	450 00	do	

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS des Terres de la Couronne pour la Province de Québec, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée 30 Juin 1868.

SECTION EST.

Nom.	Comtés.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Brassard, C. B. Agissant.	Berthier, partie de	1868, Mai 13	\$ cts.	
Bourgeois, Jules	Berthier et Joliette	1858, Déc. 20		Destitué 11 Janvier, 1868.
Bouliane, R.	Saguenay	1858, Sept. 10	14 06	
Cloutier, T. Z.	Chicoutimi	1866, Janvier 27	51 24	
Daly, Alex.	Montcadm, partie de	1844, Juin 12	228 62	
Dery, J. P.	Portneuf, do	1851, Juin 12		Résignation 22 Août, 1867.
DéGuise, F.	Kamouraska, do	1850, Mai 20	272 99	
Dubond, A.	Maskinongé et St. Maurice	1859, Mai 26	8 14	
Eden, John	Gaspé	1851, Mai 24		
Fournier, C. F.	Elgin et Taché, (Chemin)	1865, Avril 8	16 49	et \$1,000 par année comme Agent de chemin.
Gauvreau, L. A.	Témiscouata	1848, Juillet 23	39 02	
Labrecque, Ls.	Beauce	1861, Avril 26	26 78	
Lamontagne, F.	Bellechasse, partie de	1862, Octobre 30		
Lavallée, A. B.	Deux Montagnes et Terrebonne, partie de	1843, Août 12	8 13	
LeBel, J. T.	Wolfe, partie de	1852, Mai 31	17 12	
LeBel, J. A.	Bonaventure, do	1858, Mars 25		
Larue, S. V.	Bellechasse, do	1852, Octobre 12		
Lepag, J. B.	Rimouski et chemin Matapédia	1855, Sept. 12		et \$2,00 par jour comme Agent de chemin.
Marcotte, Ch.	Portneuf et Champlain, partie de	1866, Janvier 3	1 52	
Rouleau, F.	Doncaster, do	1862, Juin 6		
Roy, C. F.	Rimouski et Gaspé, do	1862, Août 6		
Ross, Andrew	Dorchester, Mégantic et Bellechasse, partie de	1843, Juin 30	39 91	
Stewart, McL.	Quebec	1843, Sept. 27	2 00	
Tétu, F.	Montmagny	1856, Mai 25	39 79	
Verge, J. N.	Bonaventure, partie de	1861, Mai 27	14 41	

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin, 1868.

APPENDICE No. 2 (a.)

LISTE DES AGENTS des Terres de la Couronne pour la Province de Québec, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 30 juin 1868.

SECTION OUEST.

Nom.	Comtés.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Bastien, F. X.	Pontiac, partie de	1845, Août 4	\$ cts.	
Bourgeois, G. A.	Nicolet, do	1860, Mars 23	10 39	Résignation, 14 Janvier 1868.
Cameron, G. W.	Ottawa, do	1859, Déc. 12	27 33	do 29 Octobre 1867.
Felton, E. P.	Sherbrooke, etc.	1865, Mars 6	330 95	
Farley, Robert.	Ottawa, partie de	1859, Août 27	234 72	
Farwell, Wm.	Compton	1861, Sept. 20	672 63	
Gagnon, Ant.	Arthabaska	1860, Janv. 12	330 18	et \$600 par année.
Hume, John.	Mégantic, partie de	1852, Janv. 21	280 20	
Heath, E.	Pontiac, do	1864, Oct. 4	98 02	
Kemp, O. B.	Missisquoi, Shefford et Brome	1866, Avril 15	313 08	
McBean, M.	Ottawa, partie de	1859, Nov. 14	204 99	
McMillan, D.	Argenteuil, partie de	1860, Août 4	80 27	
Rogers, G.	do	1865, Déc. 5	12 69	
Smith, T.	Pontiac, do	1860, Juin 20	3 10	
Sheppard, Wm.	Drummond, do	1862, Mai 1	29 20	Décédé 3 Juillet 1867.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 3.

BOIS ET FORETS.—QUEBEC.

Liste des Agents des Bois de la Couronne, (Province de Québec,) leurs assistants, noms des territoires, résidences, date de leur nomination, et salaire alloué à chacun d'eux pour leurs services, durant l'année fiscale finissant le 30 Juin, 1868.

Noms des Territoires.	Noms des Agents et Assistants	Résidences.	Date de la nomination.	Salaire par année.	Remarques.
Haut Ottawa.....	A. J. Russell, Agent et Inspecteur des Agences des bois de la Couronne, Canada.....	Cité d'Ottawa.....	Juin, 1846.....	\$ cts. 1,840 00	L'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec, et collecte les droits sur les glissoires, pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires etc., à être répartie entre les Gouvernements Provinciaux et le Gouvernement Fédéral n'est pas encore déterminée.
do	C. S. McNutt, Assistant.....	do	13 Avril, 1858.....	1,200 00	
do	J. Ritchie, Commis.....	do	22 Juin, 1864.....	700 00	
do	L. A. Russell, Dessinateur.....	do	15 Nov. 1866.....	600 00	
do	Et. T. Smith, Commis.....	do	23 Juin, 1864.....	550 00	
Bas Ottawa.....	Chs. E. Belle, Agent.....	Montréal.....	6 Mai, 1864.....	1,200 00	L'Agent des Bois de la Couronne à Montréal, agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec. La proportion des salaires etc., à être chargée à chaque Province, n'est pas encore déterminée.
do	J. C. Coursolles, Commis.....	do	1 Mai, 1858.....	700 00	
St. Maurice.....	L. A. Dubord, Agent.....	Trois Rivières.....	26 Mai, 1859.....	1,200 00	Les remarques relatives au Bureau des Bois de la Couronne à Ottawa, concernant les salaires etc., s'appliquent aussi au Bureau du Percepteur des revenus à Québec.
do	William Lamb, Commis.....	do	2 Sept. 1861.....	600 00	
St. François.....	G. J. Nagle, Agent.....	St. Hyacinthe.....	30 Mai, 1854.....	1,200 00	
Saguenay.....	Geo. Duberger, Agent.....	Chicoutimi.....	30 Mai, 1854.....	1,200 00	
Chaudière et Madawaska.....	Chs. Dawson, Agent.....	Fraserville, Rivière du Loup, (en bas.).....	15 Sept. 1867.....	1,000 00	
Bas St. Laurent.....	Chs. T. Dubé, Agent.....	Trois Pistoles.....	15 Mars, 1855.....	700 00	
Baie des Chaleurs.....	Jos. N. Verge, Agent.....	Carleton, Bonaventure.....	29 Mars, 1855.....	600 00	
Percepteur à Québec.....	McLean Stewart, Percepteur.....	Québec.....	27 Sept. 1845.....	1,800 00	
do	Wm. O'Kane, Assistant.....	do	1 Juin, 1861.....	1,200 00	
do	John McKay, Commis.....	do	27 Mai, 1868.....	800 00	

Département des TERRES DE LA COURONNE, BOIS ET FORETS,
Québec, 31 Décembre, 1868.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

APPENDICE No. 4.

Liste des AGENCES, etc., biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines d'Or, Province de Québec, pour l'année expirée le 30 Juin 1868.

Nom.	Nature de l'Agence.	Date de la nomination.	Rémunération.	Remarques.
Fortier, F.	Agent de perception et de commutation pour la Seigneurie de Lauzon.	1860, Juin 12	\$ cts. { Salaire... 756 56 Loyer... 125 00	Resignation 12 Février 1868.
Laurin, Jos.	Agent du Domaine de la Couronne et de commutation, <i>Censives</i> de Québec, Surintendant des lots de grève et d'eau profonde, et agent pour la Seigneurie de Lauzon.	1865, Sept. 5	{ Salaire... 187 50 Commissi. 472 04	Nommé Agent pour le Domaine de la Couronne et Seigneurie de Lauzon, <i>vice</i> Fortier—par O. C. 3 Janvier 1868.
Guillet, V.	Agent de commutation, <i>Censives</i> de Trois-Rivières.	1854, Juin 1	Resignation 21 Avril 1868.
Varin, J. B.	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Montréal.	1840, Avril 1	{ Loyer... 48 00 Commissi. 39 77	
Panet, Hon. L.	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec.	1827, Oct. 1	do	Resignation, 30 Octobre 1867.
Guillet V.	Agents de perception et de commutation, Cap de la Madeleine, et Biens des Jésuites, Ville des Trois-Rivières.	1855, Juin 1	do	Resignation de M. V. Guillet, 21 Avril 1868.
Lottinville, F.				
Guillet, Jr. Ls.	Agent de perception et de commutation, Seigneurie de Batiscan.	1848, Juin 1	do	
Pope, Richard.	Inspecteur des Mines d'Or, pour la division Chaudière et St-François.	1865, Avr. 25	Payé au taux de \$5 <i>per diem</i> pour couvrir tous les frais de voyage et dépenses de Bureau.
Huot et Larue.	Agents de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de Québec.	1868, Janv. 3	Nommé <i>vice</i> Panet, résigné.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 5.

Etat du nombre d'âcres vendus, montant des ventes et montants perçus sur les terres du Clergé et de la Couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1868.

Date.	Service.	Nombre d'âcres vendus.	Montant des Ventes.	Montant des perceptions.
1er Juillet 1867 au 30 Juin 1868.	Terres de la Couronne..... Terres du Clergé.....	127,104..... 11,868.....	<p align="center">\$ cts.</p> 60,731 95 8,322 78	<p align="center">\$ cts.</p> 60,139 34 17,415 19
		138,972.....\$69,054 73\$77,554 53

G. A. BOURGEOIS,

Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 5 (a.)

Etat du nombre d'acres vendus, montant des ventes, et montants perçus sur les terres du Clergé et les terres de la Couronne pour les six mois échus le 31 Décembre 1868.

Date.	Service	Nombre d'acres vendus.	Montant des Ventes.	Montant des perceptious.
Six mois échus 31 Décembre, 1868	Terres de la Couronne.....	75,599.....	\$ cts.23,255 44	\$ cts.29,116 08
	Terres du Clergé.....	6,116..... 3,916 4512,768 97
		81,715.....\$27,171 89\$41,885 05

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

APPENDICE No. 5 (h.)

Etat du nombre d'âcres vendus, montant des ventes, et montants perçus sur les terres du Clergé et les terres de la Couronne pour les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

Date.	Service.	Nombre d'âcres vendus.	Montant des Ventes.	Montant des perceptions.
1er Juillet 1867 au 31 Décembre 1868.	Terres de la Couronne..... Terres du Clergé.....	202,703..... 17,984.....	\$ cts.83,987 3912,239 23	\$ cts. 89,255 42 30,184 16
		220,687.....	\$96,226 62	\$119,439 58

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre 1868.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

APPENDICE No. 6.

ETAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour l'année
expirée le 30 Juin 1868.

	\$	cts.
Terres du Clergé.....	17,415	19
Biens des Jésuites.....	22,905	62
Collections des <i>Cullers</i>	23,873	81
Terres de la Couronne.....	59,819	77
Fonds d'honoraires des arpentages.....	92	98
Honoraires des patentes.....	119	05
Bois et Forêts.....	195,115	96
Domaine de la Couronne.....	11,887	15
Seigneurie de Lauzon.....	6,065	58
Mines d'Or.....	536	00
Honoraires Casuels.....	11	36
Commission sur les Bois.....	228	38
Contingences du Département.....	7	00
Vieux comptes.....	589	12
COMPTES EN SUSPENS.		
Dépôts.....	\$35,057	07
Dépôts à compte des Bois.....	4,045	50
	39,102	57
	377,769	54

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin, 1868.

APPENDICE No. 6 (a.)

ÉTAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour les six mois
expirés le 31 Décembre 1868.

	\$	cts.
Biens des Jésuites.....	5,842	23
Terres du Clergé.....	12,768	97
Mines d'Or.....	796	25
Bois et Forêts.....	311,467	06
Domaine de la Couronne.....	2,526	14
Seigneurie de Lauzon.....	5,826	20
Terres de la Couronne.....	20,435	65
Honoraires Casuels.....	13	10
Pourcentage sur bois des colons.....	177	47
Honoraires des patentes.....	143	40
Vieux comptes.....	812	25
Frais d'Enregistrement.....	3	00
Fonds d'Honoraires des Arpentages.....	30	00
Commission sur les bois.....	2	80
Dépôts à compte des bois.....	1,597	35
Dépôts.....	7,965	90
	\$370,407	77

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre 1868.

APPENDICE No. 6 (b.)

ETAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour les 18 mois
expirés le 31 Décembre, 1868.

	\$ cts.
Biens des Jésuites.....	28,747 85
Terres du Clergé.....	30,184 16
Collections des <i>Cullers</i>	23,873 01
Terres de la Couronne.....	89,255 42
Fonds d'honoraires des Arpentages.....	122 98
Honoraires des patentes.....	262 45
Bois et Forêts.....	506,583 02
Domaine de la Couronne.....	14,413 29
Seigneurie de Lauzon.....	11,891 78
Mines d'Or.....	1,332 25
Honoraires Casuels.....	24 46
Vieux Comptes.....	1,401 37
Percentage sur bois des Colons.....	405 85
Contingences du Département.....	7 00
Frais d'Enregistrement.....	3 00
Commission sur les bois.....	2 80
Dépôts.....	43,022 97
Dépôts à compte des bois.....	5,642 85
	\$757,177 31

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

APPENDICE 7.

ETAT des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne pour l'année expirée le 30 Juin 1868.

	\$	cts.
J. B. Lepage, remboursement du montant perdu dans le transport au Département..		2 02
Frais d'Enregistrement.....	6,963	56
Terres du Clergé.....		91 25
Bien des Jésuites.....	2,595	87
Agents à Commission.....	4,001	54
Arpentages.....	7,647	29
Bureau d'Examineurs d'Arpenteurs.....		290 00
Pour établissement des chemins.....	2,464	01
Mines d'Or.....	7,713	81
Bois et Forêts.....	11,276	48
Domaine de la Couronne.....	1,648	30
Seigneurie de Lauzon.....		783 20
Publication d'avis dans les Journaux.....		119 69
Postage des Agences.....		99 49
Contingences du Département.....		856 79
Terres de la Couronne.....	1,446	66
Remboursements.....		225 35
Rachat de Scrip pour Compensation.....		40 00
Service Spécial.....		738 05
Inspections de la Couronne.....		228 35
Rachat du Scrip Bolton et Magog.....		100 00
Vieux comptes.....		1,068 09
	\$50,399	80.
<i>Moins.</i> —Frais d'enregistrement comme ci haut n'appartenant pas au Bureau des Terres.		6,963 56
<i>Dépenses réelles.....</i>		\$43,436 24
COMPTES EN SUSPENS.		
	\$	cts.
Dépôts à comptes des Bois.....	1,723	50
Dépôts.....	10,770	78
Ventes de Clergé en suspens.....	1,084	16
Ventes de la Couronne en suspens.....		24 85
Compte de Bois en suspens.....	102	74
		13,706 03
		\$57,142 27

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 7 (a).

ETAT des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne, pour les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

	\$	cts.	
Frais d'Enregistrement.....	11,336	44	
Biens des Jésuites.....	3,566	62	
Terres du Clergé.....	105	00	
Agents à Commission.....	8,765	37	
Arpentages.....	16,139	36	
Bureau des Examineurs d'Arpenteurs.....	380	00	
Etablissement des Chemins.....	3,700	01	
Mines d'Or.....	10,240	94	
Bois et Forêts.....	17,100	32	
Domaine de la Couronne.....	1,883	13	
Seigneurie de Lauzon.....	1,374	82	
Publication d'Avis dans les Journaux.....	1,088	59	
Postage des Agences.....	234	91	
Contingences du Département.....	856	79	
Terres de la Couronne.....	2,066	06	
Remboursements.....	611	53	
Rachat de Scrip.....	320	60	
Service Spécial.....	1,081	05	
Inspections de la Couronne.....	297	35	
Vieux Comptes.....	1,121	28	
J. B. Lepage, remboursement de montant perdu.....		2 02	
	82,272	19	
<i>Moins.</i> —Frais d'Enregistrement n'appartenant pas au Bureau des Terres.....	11,336	44	
Dépense réelle pour les 18 mois.....	70,935	75	\$70,935 75
COMPTES EN SUSPENS.			
Dépôts à compte des Bois.....	3,168	70	
Dépôts.....	19,812	85	
Ventes du Clergé en Suspens.....	1,140	41	
Ventes de la Couronne do.....	182	45	
Comptes des Bois do.....	130	79	\$24,435 20
			\$95,370 95

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

Recy 11336
16137
95370
27475
67895

57142 27
payé 31 Dec 38228 68
68

APPENDICE No. 8.
PROVINCE DE QUEBEC.—Etat des Arpentages du 1er Juillet 1867 au 30 Juin 1868.

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage.	Acres arpentés.	Lignes extérieures et Rivières. — Milles.	Comtés.	Remarques.
1 McDonald, W.	Marécages et Iles dans certaines Rivières dans le comté de Gaspé.....	\$ cts. 370 40	959		Gaspé.....	
2 Gilmour, R.	Townships de Doncaster et Carriek, en partie.....	904 59	15,183		Montcalm.....	
3 Legendre, E. H.	Township de Matapédia, en partie.	676 81	12,830		Bonaventure.....	
4 Neilson, John.....	do Linière, do	1,112 54	14,580		Beauce.....	
5 Wagner, W.	Sources de la Rivière Ottawa.....	3,064 34	43,552			
6 Symmes, H. C.	do do	2,363 92	102	} Pontiac et Ottawa...	
7 Wagner, W.	Ligne de division entre les districts de Montréal et d'Ottawa.....	2,992 31	220		
8 Evans, S. T. A.	Township de Sheen, frais additionnels.....	888 64	53½		
9 Ostell, John.....	Arrière ligne de la seigneurie de DeLéry, etc.....	40 00	6½	Pontiac.....	
		675 00	42	Napierville.....	Etant la part payée par le Gouvernement.
		10,024 21				

43,552 acres subdivisés en lots de ferme @ 7 centins par acre.

N. B.—Les quantités et montants ci-dessus montrent les arpentages qui ont été achevés et payés dans le courant de l'année, à part de ceux en voie d'opération, sur le plupart desquels des avances ont été faites.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
 Québec, 30 Juin 1868.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

APPENDICE No. 8 (a.)
PROVINCE DE QUEBEC.—Etat des Arpentages, du 1^{er} Juillet 1868 au 31 Décembre 1868.

No.	Arpenteurs.	Arpentages.	Coût de l'arpentage.	Acres arpentés.	Lignes extérieures et Rivières. — Milles.	Comtés.	Remarques.
1	Tremblay, J. O.....	Township de Bagot, en partie.....	\$ cts. 317 99	6,362		Chicoutimi.....	
2	Symmes, H. C.....	do Hartwell do	243 95	4,100		Ottawa.....	
			561 94	10,462			
3	Russell, L. A.....	Sources de la Rivière Ottawa.....	2,085 16	350	District d'Ottawa.....	
4	LeFrançois, N. V.....	Tewkesbury, vérification d'une partie du 8 ^{ème} Rang.....	74 47	6	Québec.....	
5	Lucas, J. B.....	Cameron, vérification.....	360 13	12	Ottawa.....	
6	Vaughan, A. H.....	Hampden, vérification.....	316 09	16	Compton.....	
7	LeFrançois, N. V.....	Tewkesbury et Côte Beaupré, Ligne entre.....	153 50	8	Québec.....	Balance : la moitié étant payée par les Seigneurs.
8	Symmes, H. C.....	Hartwell, vérification, en partie..	760 00	36	Ottawa.....	
9	Hamilton, A.....	Denholme, La ligne sud de.....	82 36	5	Ottawa.....	
			\$4393 65				

10,462 acres subdivisés en Lots de ferme @ 5 $\frac{1}{2}$ centins par acre.

N. B.—Les quantités et montants ci-dessus montrent les arpentages qui ont été achevés et payés dans le courant de l'année, à part de ceux en voie d'opération sur la plupart desquels des avances ont été faites.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
 Québec, 31 Décembre 1868.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

APPENDICE No. 9.

BOIS ET FORETS.

Etat du revenu perçu durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1868.

		\$	cts.	\$	cts.
Montant des perceptions du Territoire de l'Ottawa Supérieur, par A. J. Russell.....		59,876	96		
do do do	McLean Stewart.....	39,554	55		
do do do	C. E. Belle.....	1,130	60	106,562	11
do do do	de l'Ottawa Inférieur par C. E. Belle.....	33,090	86		
do do do	do do McLean Stewart.....	67	26	33,158	12
do do do	du St. Maurice, par Alphonse Dubord.....	36,104	83		
do do do	do do McLean Stewart.....	86		36,105	69
do do do	de St. François par G. J. Nagle.....	6,827	72		
do do do	do do McLean Stewart.....	155	53	6,983	25
do do do	du Saguenay, par George Duberger.....			9,076	24
do do do	Chaudière et Madawaska, par Chs. Dawson.....			2,345	14
do do do	du Bas St. Laurent par Chs. T. Dubé.....			5,987	73
do do do	de la Baie des Chaleurs par Jos. N. Verge.....			897	68
				\$195,115	96

NOTE.—En outre de ce qui précède la somme de \$4,245 97 a été perçue pour valeur des bois des colons applicable (moins déduction pour charges) au paiement des Terres, faisant la perception totale pour l'année \$199,361 93.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
BOIS ET FORETS,
Québec, 30 Juin, 1868.

APPENDICE No. 9 (a).

BOIS ET FORÊTS.

ETAT du revenu perçu durant les six mois finissant le 31 Décembre 1868.

		\$	cts.	\$	cts.
Montant des perceptions du Territoire de l'Ottawa Supérieur	par A. J. Russell.....	142,754	69		
do	do McLean Stewart.....	20,100	24	162,854	93
do	do de l'Ottawa Inférieur				
do	do du St. Maurice			49,327	68
do	do de St. François			73,002	67
do	do do			3,809	61
				65.33	
do	do du Saguenay				
do	do Chaudière et Madawaška			11,114	18
do	do du Bas St. Laurent			1,263	98
do	do de la Baie des Chaleurs			8,182	28
				1,846	40
				\$311,467	06

NOTE.—En outre de ce qui précède la somme de \$1,774.82, a été perçue pour valeur des bois des colons, applicable (moins déduction pour charges) au paiement des Terres, faisant la perception totale pour les six mois finissant le 31 Décembre 1868, \$313,241.88.

G. A. BOURGEOIS,

Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,

BOIS ET FORÊTS,

Québec, 31 Décembre 1868.

APPENDICE No. 9 (b.) "BOIS ET FORETS."

Etat Général des bois etc., et montants provenant des coupes de bois, Rentes foncières et primes (Bonus), durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1868.

Noms des Agents.	Superficie comprise dans les Licences.		Billots de sciage.		Chêne. Frêne.		Orme.		Epinette rouge.		Pin blanc.		Pin rouge.		Mérisier.		Bois blanc.		Epinette blanche.	
	pièces.	pièces.	Pin Blanc Etalons.	Pièces Pin blanc.	Pièces Epinette.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.
A. J. Russell.	6799		417769	56016	669	15515	4156	823518	56	195076732	4600332	5893237430					7	360		
C. E. Belle.	1771		297833	1706	6843		35856	1	39	8339										
Alp. Dubord.	7345		239830	1415	50181										57	919				
G. J. Nagle.	1110		7548	17238	66166				763	13113	334	16825			921	17944				
G. Duberger.			50229		84966										1100	9161				
Chs. Dawson.	366		4769		38529						50	4060								
Chs. T. Dubé	539			4352	118786															
Jos. N. Verge.	47			3173	4645															
	17997		1017979	83900	370785	15515	4156	1174374820	1510278060	46552695893	237430235833824	7	360	223	6098					

Etat Général des bois etc.,—Continué.

Noms des Agents.	Pruche.		Cèdre.		Bois de chauffage.		Bois à latte.		Perches de cèdre.		Piquets de cèdre.		Courbes.		Bardeau.		Rames.		Intérêts.		Infractions.		Droits sur bois.		Rentes foncière.		Primes (bonus)		Total.		
	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	mou.	dur.	cordes.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	caisses.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.		
A. J. Russell.	3	135																	1193	52	20	55	86898	19	12449	85		100562	11		
C. E. Belle.			140	4922						1600	300		1767		77				14	99	633	20	30377	90	1732	03	400	00	33158	12	
Alp. Dubord.										4000									102	86	88	20	26199	46	6307	173408	00	36105	69		
G. J. Nagle.					1264	182	77		331										278	77	259	05	5571	44	873	99		6983	25		
G. Duberger.																			314	35	122	42	8639	47				9076	24		
Chs. Dawson.																			73	65			1600	00	671	49		2345	14		
Chs. T. Dubé.																			56	68	212	87	5318	68	343	00	56	50	5987	73	
Jos. N. Verge.																			3	71	29	8	776	63	23	50	64	00	897	68	
	3	135	266	6352	1264	182	77		331	5600	300	1767							77	2038	53	1366	1	65381	77	22401	02	3928	50	195115	96

Département des Terres de LA COURONNE, Bois et Forêts. Québec, 30 Juin 1868.

G. A. BOURGEOIS, Commissaire Assisitant.

APPENDICE No. 9 (c.)

Bois et Forêts.—Etat Général des bois, etc., et montants provenant des coupes de bois, Rentes foncières et Primes (Bonus) du 1er Juillet au 31 Déc. 1868.

Noms des Agents.	Superficie comprise dans les Liences.		Billots de sciage.				Chêne.		Orme.		Epinet. rouge.		Pin blanc.		Pin rouge.		Méristier.		Bois blanc.		
	Milles carrés.		Pin Blanc Etalons.	Pièces Pin blanc.	Pièces Epinette.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	
A. J. Russell.....	9079	811430	65 1161	3 104	1 27	44 593	38663	2243550	4650	176764	151	
C. E. Belle.....	3917	276480½	1947	10 38	66 2694	4	
Alphonse Dubord.....	10442	290384	39391	42798	
G. J. Nagle.....	65	15519	3024	33165	
Geo. Duberger.....	1537½	44712	82051	
Chs. Dawson.....	30024½	
Chs. T. Dubé.....	854	4054	156723	
Jos. W. Verge.....	60	5160	1550	8620	887	30967	595	15892	
	25,954½	1443685½	48019	355328½	65 1161	3 104	11 41	144	593	39606	2277211	4650	176764	595	15892	4	151

Etat Général des Bois, etc.—Continué.

Noms des Agents.	Epinette blanche.		Cèdre.		Bois de chauffage.		Bois à lattes.		Perche de cèdre.		Piquet de cèdre.		Courbes.		Bardeaux.		Rames.		Intérêts.		Infractions.		Droits sur bois.		Rentes foncières.		Primes (Bonus).		Total.		
	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	dur.	mon.	cordes.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	pièces.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.		
A. J. Russell.....	990	45	16	75	105826	73	18424	00	37597	00	162854	93
C. E. Belle.....	1465	426	274	51	257	36	27903	12	6903	19	13989	50	49327	68
Alphonse Dubord.....	230	56	36316	45	14561	16	21894	50	73002	67
G. J. Nagle.....	194	18	32	66	3218	41	429	69	3874	94
Geo. Duberger.....	831½	3	35	9533	45	1337	38	240	00	11114	18
Chs. Dawson.....	12	96	1253	02	1263	98
Chs. T. Dubé.....	28	94	3	22	6904	18	1050	00	195	94	8182	28
Jos. N. Verge.....	48	1120	29½	22	46	316	68	1415	26	60	00	30	00	1846	40
	48	1120	1	53	1000	4361	831½	274½	1465	426	1757	41	626	67	192370	62	42765	42	73946	94	311467	06

Département des TERRES DE LA COUROSNE, Bois et Forêts, Québec, 31 Déc. 1868.

G. A. BOURGEOIS, Commissaire Assisant.

APPENDICE No. 10.

ETAT montrant le nombre de Lettres, Ordres en Conseil et adjudications enregistrés durant les 18 mois expirés le 31 Décembre 1868.

Description.	Année expirée 30 Juin 1868.	Six mois échus 31 Dec. 1868.
Lettres.....	10,515	4,930
Ordres en Conseil.....	42	32
Adjudications.....	215	38

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

APPENDICE No. 11.

ETAT des recettes et dépenses à compte des Mines d'Or, Province de Québec,
pour l'année expirée 30 Juin 1868.

DEPENSES.		
Richard Pope, Salaire pour l'année.....	\$1,830 00	
Salaires et dépenses de la Police de St. François pour l'année expirée 30 Juin 1868.	5,883 81	\$7,713 81
RECETTES.		
R. Pope, Montant perçu durant l'année pour Licenses, etc.....		\$ 536 00

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 11 (a.)

ÉTAT des recettes et des dépenses à compte des Mines d'Or, Province de Québec,
pour 18 mois expirés le 31 Décembre 1868. .

DEPENSES.		
Richard Pope, Salaire pour 18 mois.....	\$2,745 00	
Salaire et dépenses de la Police de St. François, pour 18 mois expirés 31 Déc. 1868....	\$7,495 94	\$10,240 94
RECETTES.		
R. Pope, Montant perçu durant les 18 mois pour Licence, etc.....		\$1,332 25

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

APPENDICE No. 12.

TABLEAU Spécial indiquant les noms et salaires des Officiers employés au Bureau du Cadastre à Montréal et à Québec, en rapport avec l'acte d'Enregistrement, (Statuts du Bas Canada, chap. 37, Section 69.)

QUEBEC.	Salaire par année.
F. W. Blaicklock, Arpenteur et Dessinateur.....	\$1,200 00
Geo. Bouchette, Clerc..... par jour \$2.00	
MONTREAL.	
J. B. Varin, Directeur du Cadastre (à Montréal).....	1,600 00
P. L. Morin, Géomètre do do	1,400 00
L. W. Sicotte, Clerc.....	1,000 00
J. Bruneau, do	600 00
C. Lionais, do	600 00
CLERC SURNUMBRAIRE, DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.	
T. Cherrier.....	500 00

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre 1868.

APPENDICE No. 13.
Etat des Terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er Juillet 1867, au 30 Juin 1868.

Octrois de 100 acres et au-dessous.		An dessus de 100 acres et au dessous de 500 acres.		Octrois de 500 acres, et au dessus.		Acres Octroyés.	Par Octroi gratuit ou par vente.	Nombre total d'acres octroyés.
Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.	Octrois.	Acres.			
453	34003	182	35415	1	5000	453		Acres. Octroyés, au 30 Juin 1867, 5276885 do do 1868, 130938 Nombre total d'acres octroyés.. 5407823
		2		2	10890	182		
		3		3	11232			
		4		4	9543			
		5		5	5350			
		6		6	1244			
		7		7	8280			
		8		8	1100			
		9		9	1000			
		10		10	2947			
		11		11	643			
66	4291			11	57229	57229		
						126647	par vente.....	
						4291	par octroi gratuit.	
						712		

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
 Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 14.
OCTROIS GRATUITS.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les townships qu'ils traversent, les noms et résidences des Agents, le nombre d'acres de terre encore disponibles, à titre d'octroi gratuit, sur chacun de ces chemins, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois sont faits.

CHEMIN—TACHE.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.

C. F. FOURNIER, do St. Jean Port-Joli.

20,900 Acres encore disponibles.

Le chemin Taché n'est qu'en partie parachevé et traverse le township Mailloux dans le Comté de Bellechasse, les townships Montminy et Patton, dans le Comté de Montmagny, ceux d'Arago, Garneau et Lafontaine, dans le Comté de l'Islet, ceux de Chapais, Painchaud, Chabot et Pohenegamook, dans le Comté de Kamouraska, les townships Armand, Viger et Denonville, dans le Comté de Témiscouata; ceux de Bedard, Chénier, Randot, Macpès, Neigette, Fleuriau et partie de Cabot, dans le Comté de Rimouski, où il aboutit au chemin Matapédia.

CHEMIN MATAPEDIA.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.

2,600 Acres disponibles.

Ce chemin part de Ste. Flavie, sur le Fleuve St. Laurent, dans le Comté de Rimouski, passe à l'extrémité Est du chemin Taché, dans le township de Fleuriau, et de là, (faisant fréquemment intersection avec le chemin Kempt), passe à travers le township de Cabot, la seigneurie du lac Matapédia, et les townships Lepage et Casupscull, dans le Comté de Rimouski, et les townships d'Assemetquagan et Ristigouche, à l'embouchure de la Rivière Matapédia, dans le Comté de Bonaventure.

CHEMIN KEMPT.

J. B. LEPAGE, Agent, Rimouski.

21,700 Acres disponibles.

Le chemin Kempt a son point de départ sur la rivière Ristigouche, dans le township Ristigouche, traverse ce township et celui d'Assemetquagan, dans le Comté de Bonaventure, les townships de Casupscull et Lepage, la seigneurie de Matapédia, le township de Cabot, et la seigneurie de Métis, dans le Comté de Rimouski, jusqu'à la rivière Métis, sur le Fleuve St. Laurent.

APPENDICE No. 14.--Continué.
CHEMIN MATANE ET CAP CHAT.

—
C. F. ROY, Agent, Ste. Anne des Monts.

3,200 Acres disponibles.

Ce chemin part de St. Jérôme, dans la Seigneurie de Matane, Comté de Rimouski, et longe la rive Sud du Fleuve St. Laurent, à travers les townships St. Denis, Cherbourg, Dalibaire et Romieux, dans le même Comté, et le township de Cap-Chat, jusqu'à Ste. Anne, dans le Comté de Gaspé.

CHEMIN LANGEVIN.

—
FRS. ROULEAU, Agent, Ste. Claire.

1,800 Acres encore disponibles.

Le chemin Langevin traverse partie des townships de Ware et Langevin.

CHEMIN MAILLOUX.

—
FRS. LAMONTAGNE, Agent, St. Gervais.

9,850 Acres disponibles.

Le chemin Mailloux, partant du chemin Taché, dans le township Mailloux, et traversant ce dernier township et ceux de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le Comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne Provinciale.

CHEMIN TEMISCOUATA.

—
L. N. GAUVREAU, Agent, Isle Verte.

22,000 Acres encore disponibles.

Le chemin Témiscouata, dans le Comté de ce nom, partant de la Rivière du Loup, et traversant les townships de Withworth et Armand et la Seigneurie de Témiscouata, où il aboutit à la ligne Provinciale.

CHEMIN ELGIN.

—
C. F. FOURNIER, Agent, St. Jean Port Joli.

2,600 encore disponibles.

Le chemin Elgin, dans le Comté de l'Islet, partant du Fleuve St. Laurent, à St. Jean Port Joli, traversant les Seigneuries, et passant dans la ligne de division entre les townships Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et faisant intersection avec le chemin Taché, entre les townships Garneau et Lafontaine.

APPENDICE No. 14.—*Continué.*

CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

- 1° Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là perdu tout droit à l'obtenir.
- 2° Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui désignée, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente, sans frais.
- 3° S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée dont l'Agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au delà du temps convenu, il sera considéré avoir par là, perdu tout droit à sa location.
- 4° Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
- 5° Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, soit par une nouvelle location, ou par vente.

NOTE.—Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix acres pour place de culte public, maisons d'école, cimetières, hôtels de ville, etc. Et les octrois n'excédant pas cent acres pour fermes modèles ou industrielles, est restreint par la loi aux terres mises en réserve pour cet objet le long et chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

APPENDICE No. 14 $\frac{1}{2}$.

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents et le nombre de locations émises sur ces Chemins depuis le 1er Juillet 1867 au 30 de Juin 1868 inclusivement, etc.

Chemins.	Agents.	Locations émises.	No. d'acres.	Locations annulées.	No. d'acres.
Taché.....	J. B. Lepage, et C. F. Fournier..	58	4742	1	100
Témiscouata.....	L. N. Gauvreau.....	9	718
Matapédia.....	J. B. Lepage.....	21	1854
Kempt.....	do.....
Matane et Cap Chat.	C. F. Roy.....
Elgin.....	C. F. Fournier.....
Etchemin.....	Andrew Ross.....
Mailloux.....	Frs. Lamontagne.....
Langevin.....	Frs. Rouleau.....	2	200
	Total...	88	7314	3	300

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 30 Juin 1868.

APPENDICE No. 14 $\frac{1}{2}$ (a.)

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents, et le nombre de locations émises sur ces Chemins depuis le 1er de Juillet au 31 de Décembre 1868 inclusivement, etc.

Chemins.	Agents.	Locations émises.	No. d'acres.	Locations annulées.	No. d'acres.
Taché.....	J. B. Lepage et C. F. Fournier..	22	2006	1	100
Témiscouata.....	L. N. Gauvreau.....	5	480
Matapédia.....	J. B. Lepage.....	8	619	11	1067
Kempt.....	do.....
Matane et Cap Chat.	C. F. Roy.....
Elgin.....	C. F. Fournier.....	1	83
Etchemin.....	Andrew Ross.....	1	70
Mailloux.....	Frs. Lamontagne.....
Langevin.....	Frs. Rouleau.....
	Total...	36	3188	13	1237

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.

Département des TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 31 Décembre, 1868.

 APPENDICE No. 15.

 REGLEMENTS POUR LA VENTE DES TERRES MINIERES.

METAUX INFERIEURS,

- 1° Que chaque lisière régulière pour miner sur un territoire non arpenté consistera de morceaux de terre de deux cents ou quatre cents acres.
- 2° Que la dimension de chaque lisière régulière pour miner, de quatre cents acres, soit de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur ; et les petites lisières, excepté sur les lacs et rivières, dans la même proportion. Les directions des lignes extérieures devant être parallèles aux lignes extérieures des townships.
- 3° Les lisières pour miner qui se trouvent sur les bords des lacs et des rivières, auront leur front sur telles eaux, et seront sujettes, dans tous les cas, aux droits publics sur les eaux navigables et flottables, et que les lisières ainsi situées auront une profondeur moyenne de cent chaînes en arrière de tels lacs ou rivières, (exclusives des droits de chemin d'une chaîne de largeur, qui sera réservée le long du bord de telle rivière ou lac), en conformité avec les directions ci-dessus mentionnées.
- 4° Que les lisières pour miner sur un territoire non arpenté seront arpentées par un Arpenteur Provincial, et devront être unies avec quelques points qui se trouvent dans un arpentage précédent, (pour que la lisière puisse être mise sur les Mappes de ce territoire qui se trouve dans le Bureau), au coût des applicants qui seront requis de fournir avec leur demande, le plan de l'Arpenteur, tracé, notes et les descriptions selon les règlements suivants, et à la satisfaction du Département, et de payer le prix d'une piastre par acre, au Département des Terres de la Couronne, lorsque l'on fera l'application.
- 5° Que dans les townships arpentés, les lots présentant des indications de minéraux, seront vendus aux conditions ci-dessus, mais pas à moins d'une piastre par acre.
- 6° Que les terres minières dans les townships arpentés seront vendues par les Agents locaux pour argent comptant, mais toutes terres dans un territoire non arpenté, seront vendues par le Département.
- 7° Les règlements ci-dessus ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

OR ET ARGENT.

- 8° Qu'en vendant les terres dans les divisions des mines d'Or, le Département devra, autant que cela sera pratique, discerner les acheteurs qui veulent s'y établir, *bonâ fide*, d'avec ceux qui ne les achèteront que pour des fins de mines et de spéculation ; vendant aux premiers pour les prix actuels et conditions (sujet à une augmentation de \$2 par acre, d'après l'ordre du 8 Août 1864, quand ces terres minières sont travaillées pour en extraire de l'or,) et aux derniers, pour une piastre par acre comptant.
- 9° Que dans toutes lettres patentes pour terres, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent soit omise.

APPENDICE No. 16.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication de Québec, aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

T O W N S H I P S D E L ' E S T .						
Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'agence.	Acres disponibles	Prix par acre excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
O. B. KEMP. — Chemin de Fer et Vapeur de Québec à Montréal ; de là, Chemin de Fer jusqu'à Farnham, ensuite diligence jusqu'à Frelighsburg, et bons chemins ruraux dans toutes les parties de l'agence.	Frelighsburg . . .	Missisquoi, Sherbrooke et Bromé.	Stanbridge, Farnham, Sutton, Dunham, Bromé, Potton, Bolton, Magog, West, Granby, Shefford, Stukely, Ely, Roxton et Milton.	12000	Evaluation spéciale au-dessus de 60 cts.	Toutes les terres non octroyées dans cette agence sont situées dans le township de Bolton et couvertes de Montagnes. Environ un quart de la quantité est propre à l'établissement, et le résidu très rocheux et accidenté. Ces terres ne sont pas, pour le moment disponibles, mais le seront probablement sous peu de mois.
E. P. FELTON. — Chemin de Fer jusqu'à Sherbrooke, Lennoxville et à différents autres lieux ; aussi chemins ordinaires à travers tous les townships de l'agence.	Sherbrooke	Stanstead, Sherbrooke, Richmond et par-ties de Wolfe, et Compton..	Stanstead, Barnston, Barford, Magog Est, Hatley, Hereford, Orford, Ascott, Brompton, Melbourne, Windsor, Weedon, Westbury, Eaton, Compton, Bury, Stoke, Dudswell, Newport et Auckland.	47000	60 cts.	Ce sont tous de nouveaux townships. Les terres vacantes sont des lots épars principalement dans les townships de Broughton, Melbourne, Windsor, Weedon, Westbury, Eaton, Dudswell, New Port, Hereford, et Auckland, et sont de qualité inférieure.
AGENCE VACANTE.	Drummond	Simpson, Upton, Wender, Kingsley, Grantham, Wickham et Durham.	60 cts.	Les terres dans cette agence sont presque toute vendues ou patentées. Les quelques acres vacants sont tous d'un sol de qualité très inférieure.

<p>AGENCE VACANTE.</p> <p>—</p> <p>Chemin de Fer jusqu'à Stanfold et Arthabaska, de là, chemins ordinaires et embranchement de chemin de fer de Trois-Rivières, aux différents lieux dans l'agence.</p>	<p>.....</p>	<p>Arthabaska.....</p>	<p>Stanfold et Gore, Arthabaska, Maddington, Bulstrode et Augmentation et Aston et Augmentation.</p>	<p>43000</p>	<p>60 cts. excepté dans une partie de Maddington où le prix est de 30 cts.</p>	<p>Ces townships à l'exception de Bulstrode et partie de Maddington, sont établis depuis longtemps, et la plus grande partie des meilleures terres ont été prises. Les terres vacantes dans cette agence sont en grande partie composées de marécages, rochers et de sol sablonneux très léger.</p>
<p>ANTOINE GAGNON.</p> <p>—</p> <p>Chemin de Fer, de Québec à la Station d'Arthabaska, de là chemins ordinaires à travers les différents townships dans les limites de l'agence.</p>	<p>St. Christophe d'Arthabaska.</p>	<p>Arthabaska.....</p>	<p>Chester, Horton, Tingwick et Warwick.</p>	<p>7000</p>	<p>60 cts.</p>	<p>Lots épars de qualité inférieure.</p>
<p>WM. FARWELL.</p> <p>—</p> <p>Chemin de Fer de Québec à Lennoxville ; de là, diligence jusqu'à la résidence de l'agent, (25 milles) ensuite chemins ordinaires pour communiquer aux différents lieux où les établissements sont commencés, il y a aussi des chemins de colonisation en tout ou en partie complétés.</p>	<p>Robinson, township de Bury.</p>	<p>Partie de Compton et Beauce.</p>	<p>Winslow, Whittton, Hampden, Marston, Ditton, Woburn, Chesham, Spalding, Ditchfield, Clinton et Emberton.</p>	<p>188000</p>	<p>60 cts.</p>	<p>Le sol est généralement bon quoique montueux et rocailleux en plusieurs endroits ; il s'y trouve aussi de grandes savanes rocheuses, entièrement impropres à la culture. Cette agence est composée de townships nouveaux et offre à la colonisation une plus grande étendue de terres disponibles qu'aucune autre partie des townships de l'Est. Des chemins de colonisation ont été ouverts dans plusieurs endroits de cette agence.</p>

APPENDICE No. 16—Continué.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communications de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

TOWNSHIPS DE L'EST.

Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'agence.	Acres disponibles	Prix par acre, excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
JOHN HUME. Voie ferrée de Québec au chemin Craig et aux Stations de Bécancour et de Somerset; de là, chemins ordinaires jusqu'à Leeds, et à la plupart des autres parties de l'agence.	Leeds.....	Mégantic.....	Leeds, Nelson, Ireland, Inverness, Halifax, Somerset et son Gore, Broughton et Thetford.	31000	40 cts.	Tous les townships, dans cette agence, sont établis depuis longtemps Thetford plus récemment. Les terres vacantes qui se trouvent presque toutes dans les townships de Broughton et le Gore de Somerset sont d'une qualité inférieure; étant rocheuses et montagneuses, et dans le Gore de Somerset très marécageuses.
J. T. LEBEL. Voie ferrée de Québec à Danville, et de là, chemins ordinaires jusqu'à Wotton et aux autres parties de l'agence.	Wotton.....	Wolfe.....	Garthby, Ham Nord, Ham Sud, Stratford, Wolfstown Wotton, St. Camille.	120800	Evaluations spéciales au-dessus de 60c.	Le sol, en général, est d'une assez bonne qualité.
LOUIS LARROQUE. Chemins ordinaires depuis Québec jusqu'à Lambton et aux autres parties de l'agence.	Lambton.....	Partie de Mégantic. Partie de Beauce.	Mé-Colrairie..... Aylmer, Adstock, Shenley Nord, Shenly Sud, Forsyth, Gayhurst, Tring et Lambton.	11000 126800	40 cts. 40 cts.	

Dans toute l'étendue de ces agences le

ANDREW ROSS. — Chemins ordinaires de- puis Québec jusqu'à Fram- pton et aux autres endroits dans l'agence.	Frampton.....	Partie de Beauce.	Jersey, Linière, Marlow, Metgermette, Bisborough, Cranbourne, Frampton, Standon et Augmentation, Watford.	146400 50000	40 cts. 30 cts.	sol est d'une excellente qualité quoi- qu'un peu montagneux dans les townships du comté de Dorchester.
FRS. ROULBAU. — Chemins ordinaires de- puis Québec jusqu'à Ste. Claire, et de là, aux diverses parties de l'agence.	Ste. Claire, Comté Dor- chester.	Partie de Dor- chester.	Langevin et Ware.....	50500	30 cts.	
FRS. LAMONTAGNE. — Chemins ordinaires de- puis Québec jusqu'à St. Gervais et aux divers town- ships de l'agence.	St. Gervais, Comté de Bel- lechasse.	Partie de Bel- lechasse.	Afnagh, Roux, Buckland, Bellechasse.	87000	30 cts.	Dans cette agence le sol est en général d'une assez bonne qualité.
S. V. LARUE. — Chemin de fer de Québec jusqu'à St. Charles, et de là, chemins ordinaires aux di- verses parties de l'agence.	St. Charles, Ri- vière Boyer.	Partie de Bel- lechasse.	Daaquam et Mailloux.....	52300	30 cts.	Dans ces agences le sol est en général d'une assez bonne qualité, à l'except- ion toutefois du Township d'Ash- burton dont le terrain est très rocheux et tout à fait stérile.
FRANÇOIS TETU. — Chemin de fer de Québec à Montmagny, et de là, che- mins ordinaires aux diver- ses parties de l'agence.	St. Thomas.....	Montmagny....	Ashburton, Bourdages, Montminy, Patton, Panet, Talon, Rolette.	176300	30 cts.	

APPENDICE No. 16.—Continué.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication, de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

TOWNSHIPS DE L'EST.

Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'Agence.	Acres disponibles	Prix par acre excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
C. F. FOURNIER. Voie ferrée de Québec à St. Jean Port Joli, et de là, chemins ordinaires aux diverses parties de l'agence.	St. Jean Port Joli.	L'Islet.....	Lafontaine, Leverrier, Les-sard, Garneau, Fournier, Dionne, Casgrain, Arago, Beaubien, Ashford.	280300	30 cts.	Dans ces agences, le sol est généralement bon à l'exception des Townships d'Ashford, Arago, Fournier, Pohenegamook et Parke, où il est en partie rocheux et tout de qualité très médiocre.
F. DEGUISE. Chemin de fer de Québec jusqu'à Ste. Anne, et de là, chemins ordinaires jusqu'aux divers Townships qui forment cette agence.	Ste. Anne de la Pocatière.	Kamouraska....	Bungay, Chabot, Chapais, Ixworth, Parke, Pain-chaud, Pohenegamook et Woodbridge.	314000	30 cts.	
L. N. GAUVREAU. Chemin de fer et vapour de Québec à la Rivière du Loup, de là chemins ordinaires jusqu'à l'Isle Verte et aux divers points de cette agence.	Isle Verte.....	Témiscouata....	Armand, Bégon, Demers, Denonville, Hocquart, Rodot, Viger, Withworth, Cabano, Escourt, Botsford, Packington.	265500	30 cts.	

<p>J. B. LEPAGE. Voie ferrée de Québec à la Rivière du Loup vapeur jusqu'à Rimouski de là, chemins ordinaires jusqu'aux diverses parties de l'agence.</p>	<p>Rimouski.....Partie de Rimouski.</p>	<p>Ri-Cabot, Casupscull, Duquesne, Fleury, Macpene, McNider, Macpes, Neigette, St. Denis, Testier, Lepage.</p>	<p>285000</p>	<p>30 cts.</p>
<p>C. F. RÔY. Vapeur de Québec à Métis et de là, chemins ordinaires aux diverses parties de cette agence.</p>	<p>Ste. Anne des Monts.</p>	<p>Ri-Cherbourg, Dalibaire, et Romieux.</p>	<p>49800</p>	<p>30 cts.</p>

Sol d'une qualité supérieure dans la première de ces agences et assez bon dans la seconde.

DISTRICT DE GASPÉ.

<p>C. F. RÔY.</p>	<p>do</p>	<p>Partie de Gaspé Cap Chat et Tournelle.</p>	<p>42900</p>	<p>20 cts.</p>
<p>JOHN EDEN. Vapeur de Québec au Bassin de Gaspé d'où l'on se rend, par les chemins ordinaires dans toutes les parties de l'agence.</p>	<p>Bassin de Gaspé</p>	<p>Partie de Gaspé Malbaie, Percé, Fox, Gaspé, Bay-Nord, Cap Rosier, New Port, les Isles et Sydenham.</p>	<p>99000</p>	<p>20 cts.</p>
<p>J. A. LEBEL. Vapeur de Québec à New Carlisle et de là, chemins ordinaires jusqu'aux diverses parties de l'agence.</p>	<p>New Carlisle..</p>	<p>Partie de Bona-Port Daniel, Cox, Hope, New Richmond, Hamilton.</p>	<p>138400</p>	<p>20 cts.</p>

Sol d'une qualité médiocre.

Sol généralement bon.

APPENDICE No. 16—Continué.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication, de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terres disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

DISTRICT DE GASPÉ.						
Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'agence.	Acres disponibles	Prix par acre, excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
J. N. VERGE. Vapeur de Québec à Paspébiac, et de là, chemins ordinaires jusqu'à Carleton et aux autres townships compris dans cette agence.	Carleton.....	Partie de Bonaventure.	Nouvelle, Patapédiac, Maria, Carleton, Mann, Matapédiac, Ristigouche.	183800	20 cts.	Sol généralement bon.
J. B. LEFAGE.	Rimouski.....	Partie de Bonaventure.	Assemetquagan.....	27000	20 cts.	Sol très inférieur excepté la vallée de Matapédiac, où le terrain est bien bon.
NORD DU FLEUVE ST. LAURENT.						
TERRITOIRE DU SAGUENAY.						
RUELE BOULIANNE. Vapeur de Québec à Tadoussac, et de là, chemins ordinaires jusqu'à Bergeronnes et aux autres parties de l'agence.	Bergeronnes...	Saguenay.....	Bergeronnes, Albert, Tadoussac, Escoumins, Saguenay, Iberville.	61300	20 cts.	Les trois premiers rangs de ces Townships sont de bonne terre, mais les autres rangs sont d'une qualité tout à fait inférieure.

<p>T. Z. CLOUTIER. En été, Vapeur de Québec à la Baie des Ha, Ha, et de là, chemins ordinaires dans les diverses parties de l'agence. En hiver, il n'y a pas d'autres moyens de communication que les chemins ordinaires.</p>	<p>Village de Chi-Chicoutimi..... contimi.</p>	<p>Ashuapmouchouan, Bagot, Bourget, Chicoutimi, Charlevoix, Demeules, Delisle, Harvey, Jonquières, Kénogami, Laferrère, Labarre, Méry, Métabetchouan, Boileau, Falardeau, Otis, Robertval, Signai, St. Germain, Simard, St. Jean, Tremblay, Parent, Labrosse, Périgny, Isles d'Alma.</p>	<p>469300</p>	<p>20 cts.</p>	<p>Sol généralement bon, excepté dans les Townships de Boileau, Labrosse, Périgny, St. Jean et St. Germain où il est rocheux, montagneux et peu propre au défrichement. Les Townships d'Ashuapmouchouan, Demeules et Parent, sont d'un sol très fertile, et quoique peu établis, quelques colons y ont déjà de grand défrichements. La voie la plus directe et la plus courte pour communiquer à ces derniers Townships sera le chemin du Lac St. Jean lorsqu'il sera complété.</p>
<p>AGENCE VACANTE. Chemins ordinaires depuis Québec jusque dans ces Townships.</p>	<p>.....</p>	<p>Charlevoix.....</p>	<p>29000</p>	<p>20 cts.</p>	<p>Le sol est passablement bon dans les Townships de Desales, mais très médiocre dans les deux autres.</p>
<p>McLEAN STEWART. Chemins ordinaires depuis Québec jusque dans ces Townships.</p>	<p>Québec.....</p>	<p>Stonham et Tewkesbury..</p>	<p>57000</p>	<p>30 cts.</p>	<p>Terrain sablonneux, montueux et d'une qualité inférieure</p>
<p>AGENCE VACANTE. Chemins ordinaires depuis Québec jusque dans ces Townships. La ligne projetée du chemin à lisses entre Québec et Gosford, traverse la Seigneurie de St. Gabriel et se termine au Township Gosford.</p>	<p>.....</p>	<p>Partie de Port-Colbert, Gosford et Rocmont.</p>	<p>52700</p>	<p>30 cts.</p>	<p>Terrain montagneux; il s'y trouve cependant quelques vallées d'un sol très fertile.</p>

TERRITOIRE DU ST. MAURICE.

APPENDICE No. 16—*Continué.*

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication, de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

TERRITOIRE DU ST. MAURICE.

Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'agence.	Acres disponibles.	Prix par acre excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
CHARLES MARCOTTE. Chemins ordinaires depuis Québec jusque dans ces différents Townships, mais en été, vapeur de Québec au bureau de l'agent.	Deschambault..	Portneuf.....	Alton, Montauban et Chavigny.	34300	30 cts.	
L. A. DUBOIS. Vapeur et chemin de fer de Québec aux Trois-Rivières, et de là, chemins ordinaires aux diverses parties de l'agence.	Trois-Rivières..	Partie de Portneuf. neuf. ChAMPLAIN..... S. MAURICE.....	Turcotte..... Mékinac..... Caxton et Shawenegan.....	17000 50000 25000	30 cts. 30 cts. 30 cts.	Terrein montagneux, rocheux et en général peu propre à la culture.
AGENCE VACANTE. Vapeur jusqu'à Maskinongé, et de là, chemins ordinaires.	Maskinongé.....	Partie de Peterborough.....	7000	30 cts.	Sol de qualité inférieure.

<p>AGENCE VACANTE.</p> <p>—</p> <p>Vapeur jusqu'à Berthier, et de là, chemins ordinaires.</p>	<p>.....Berthier.....</p>	<p>Peterborough, Brassard et Provost</p>	<p>37300</p>	<p>30 cts.</p> <p>Le township de Peterborough est de qualité inférieure. Dans ceux de Brassard et de Provost le sol est un peu accidenté mais en général d'une assez bonne qualité.</p>
<p>AGENCE VACANTE.</p> <p>—</p> <p>Vapeur depuis Québec jusqu'à Montréal ou Berthier, et de là, chemins ordinaires.</p>	<p>.....Joliette.....</p>	<p>Cathcart, Joliette, Kildare et Augmentation, Brandon et Cartier.</p>	<p>47000</p>	<p>30 cts.</p>
<p>ALEXANDER DALY.</p> <p>—</p> <p>Chemin de fer et Vapeur de Québec à Montréal, et de là chemins ordinaires jusqu'à Rawdon et aux différentes parties de l'agence.</p>	<p>Rawdon.....</p> <p>Partie de Montréal.</p>	<p>Chertsey, Chilton, Kilkenny et Rawdon.</p>	<p>101700</p>	<p>30 cts.</p> <p>Dans ces trois agences, le sol quoique montueux est considéré comme propre à la culture, excepté dans les townships de Cartier, Cathcart, Chertsey et les six premiers rangs de Chilton ou il est rocheux et de qualité inférieure.</p>
<p>A. B. LAVALLÉE.</p> <p>—</p> <p>Chemin de fer et Vapeur de Québec à Montréal, et de là, chemins ordinaires jusqu'à Ste. Adèle d'Abercrombie et ailleurs dans l'agence.</p>	<p>Ste. Adèle d'Abercrombie.</p> <p>Partie de Montcalm.</p>	<p>Abercrombie, Beresford, partie de Morin et Doncaster.</p> <p>Wexford.....</p>	<p>39500</p> <p>29700</p>	<p>30 cts.</p> <p>30 cts.</p>

APPENDICE No. 16—Continué.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication, de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

NORD DE LA RIVIERE OTTAWA.
A L'OUEST DU COMTE DES DEUX MONTAGNES.

Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'agence.	Acres disponibles	Prix par acre, excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
Geo. ROGERS. — Vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal, et de là, Vapeur jusqu'à Carleton; ensuite chemins ordinaires jusqu'au bureau de l'agent,	Lakefield Township de Gore.	Partie d'Argenteuil.	Chatham, Wentworth, Gore, partie de Morin, Wolfe et Howard.	55000	60 cts.	Chatham Gore et partie de Wentworth sont établis depuis longtemps, Howard et Wolfe sont de nouveaux townships dont une partie est établie; et le sol qui est d'une qualité généralement inférieure est inégal et rocheux.
D. McMILLAN. — Vapeur et voie ferrée de Québec à Montréal, et de là jusqu'à Grenville.	Grenville.....	Partie d'Argenteuil.	Grenville, Harrington et Gore, Montcalm, Arundel et DeSalaberry.	94500	60 cts.	Grenville et partie d'Harrington sont couverts d'anciens établissements. Une partie de Harrington et les townships Arundel, Montcalm et De Salaberry offrent à la colonisation une étendue considérable de terres disponibles. (Voyez les remarques générales sur le district d'Ottawa.)
G. W. CAMERON. — Vapeur et chemin de fer de Québec à Montréal et de là jusqu'à Thurso.	Thurso, township de Lochaber.....	Partie d'Ottawa.	Buckingham, Derry, Lochaber, Portland Est, Mulgrave, Ripon, Hartwell, Suffolk, et Pousonby.	214000	60 cts.	Buckingham et Lochaber sont bornés en front par la Rivière Ottawa et sont établis depuis longtemps. Les autres Townships offrent un vaste champ à la colonisation; mais il y a un grand besoin de chemin pour y donner accès.

<p>ROBERT FARLEY.</p> <p>—</p> <p>Vapeur et chemin de fer de Québec à Ottawa ; et là par diligence 7 milles jusqu'à Chelsea.</p>	<p>Chelsea, town-Partie d'Ottawa. Hull, Earley, Templeton, et Gore, Portland Ouest, Denholm, Masham, Wakefield, Low, Hincks, Aylwin, Bowman, Bigelow, Blake et Villeneuve.</p>	<p>221000</p>	<p>60 cts.</p>	<p>Hull, Earley et Templeton sont bornés en front par la Rivière Ottawa, et Wakefield, Lowe, Masham et Aylwin sont situés sur la Rivière Gatineau. Hincks et Denholm qui sont aussi sur la rivière Gatineau et Portland Ouest sont en partie colonisés. Villeneuve, Bowman, Bigelow et Blake qui sont presque tous vacants offrent une grande étendue de terre propre aux établissements. (Voyez les remarques générales sur le District d'Ottawa.)</p>
<p>MCHL. McBEAN.</p> <p>—</p> <p>Vapeur et chemin de fer de Québec à Ottawa ; de là par diligence environ 50 milles, en longeant la rivière Gatineau jusqu'au bureau de l'agent.</p>	<p>Moulins de l'A-Partie d'Ottawa. Cameron, Wright, Northfield, Kensington, Aumont Egan, Sicotte, Basakonge, Lytton et Bouchette.</p>	<p>271000</p>	<p>60 cts.</p>	<p>Il y a des établissements considérables dans Cameron, Wright, Bouchette et Northfield, pendant que la plus grande partie des terres dans Egan et Aumont et presque toutes celles qui se trouvent situées dans Sicotte, Kensington, Basakonge et Lytton sont vacantes. (Voyez les remarques générales sur le District d'Ottawa.)</p>
<p>EDMUND HEATH.</p> <p>—</p> <p>Vapeur et voie ferrée de Québec à Ottawa ; de là mêmes moyens de communication jusqu'à Bristol et au Portage du Fort.</p>	<p>Partie de Pontiac..... Clarendon.....</p>	<p>200000</p>	<p>60 cts.</p>	<p>Les townships de Clarendon, Onslow, Bristol et Litchfield, sur la rivière Ottawa, qui sont tous établis, et ceux de Thorne, Leslie et Aldfield qui ne le sont qu'en partie avec les townships de Cawood, Pontefract, Clapham et Alleyn, celui-ci particulièrement, offrent un plus large espace à la colonisation qu'aucune autre partie du Pays. Les terres sont, en général, rocheuses et accidentées ; mais il y a des vallées d'un sol très fertile.</p>

APPENDICE No. 16.—Continué.

TABLEAU des Agences des Terres de la Couronne, indiquant les noms, résidences des Agents locaux, les voies de communication, de Québec aux différentes Agences, la quantité d'acres de terre disponibles dans chacune, le prix par acre, etc.

NORD DE LA RIVIERE OTTAWA.
A L'OUEST DU COMTE DES DEUX MONTAGNES.

Agents.	Résidence.	Comtés.	Townships dans l'Agence.	Acres disponibles	Prix par acre, excepté en cas d'évaluation spéciale.	Remarques.
TERRENCE SMITH. — Vapeur et voie ferrée jusqu'à Ottawa ; de là mêmes voies jusqu'à l'Isle Allumette.	Isle Allumette.	Partie de Pontiac.....	Isle Allumette, Waltham, Chichester, Sheen, Aberford et Aberdeen.	135000	60 cts.	Le township d'Allumette est bien établi ainsi que la partie du front de Waltham, Chichester et Sheen qui est propre à l'agriculture. Les terres disponibles dans cette agence sont d'une qualité inférieure, étant inégales, rocheuses et stériles ; dans le township de Sheen, il se trouve quelques vallées fertiles. Dans Aberford et Aberdeen les terres sont peu propres aux défrichements ; les rares colons qu'on y trouve sont fixés en des endroits qui servent de Station au nombreux personnel qu'occupe le commerce de bois sur la rivière Ottawa.
			N. B.—Les Townships ci-après nommés ne sont qu'en partie arpentés, inclus dans aucune agence particulière, et n'ont pas encore été mis en vente, Wabassa, Lathbury, Bouthillier, Dudley, Kiamika, McGill et Wells dans le comté d'Ottawa..... Dorion, comté de Pontiac..... Il n'y a aucuns chemins dans ces Townships à l'exception des chemins de Chantier, et l'établissement en demerera stationnaire tant qu'il n'aura pas été ouvert de chemins de colonisation pour communiquer aux anciens établissements.	124000 44000		

APPENDICE No. 16—*Continué.*

REMARQUES GENERALES SUR LE DISTRICT D'OTTAWA.

Comme dans cette section de la Province les terrains sont de formation laurontienne, le sol en est, en grande partie rocheux, montagneux et tourmenté, mais couvert de bois de commerce d'une grande valeur.

Cependant le sol des vallées et des côtes à pente douce est très fertile et offre un vaste champ à la colonisation. Les opérations des commerçants de bois facilitent beaucoup l'établissement de ces terrains, en ouvrant des chemins et fournissant un marché à haut prix pour les produits du cultivateur, et de l'emploi pour lui même et ses animaux dans une saison où il peut le faire sans préjudice aux travaux de sa ferme. Ce District est bien arrosé et remarquable par les nombreux et puissants pouvoirs d'eau que fournissent les rivières, les ruisseaux et les lacs qui traversent sa surface.

G. A. BOURGEOIS,

Commissaire Assistant.

Département des Terres de la Couronne,

Québec, 31 Décembre 1868.

VENTES DES TERRES PUBLIQUES AUX CONDITIONS
D'ETABLISSEMENT.

Il sera payé un cinquième du prix d'achat, à la date de la vente et le reste en quatre versements égaux avec intérêt sur iceux. Personne ne pourra avoir plus de 200 acres.

Cette vente, si elle n'est pas désapprouvée par le Commissaire des Terres de la Couronne, est faite sujette aux conditions qui suivent, savoir : L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de la vente, et continuer d'y résider et de l'occuper, soit par lui même soit par d'autres, pendant au moins deux ans à compter de ce temps ; et dans le cours de quatre années au plus il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle égale à au moins dix acres par chaque cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la Patente que pour défrichage, chauffage, bâtisses ou clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les Terres Publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accomplissement d'aucune des conditions de vente. Les lettres patentes n'émaneront, dans aucun cas, avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre serait payé en entier. Sujette aux licences actuellement en force pour la coupe du bois sur icelle. L'acquéreur devra payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui.

APPENDICE No. 17.

INSTRUCTIONS POUR LA DIRECTION DES PERSONNES QUI CORRESPONDENT AVEC LE DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Les applications pour achat de terres incultes dans les Townships nouvellement arpentés ou dans lesquels il se trouve peu d'établissements doivent être faites à l'agent local ; et si le lot qu'on désire acheter est disponible à un prix fixé, l'agent le vendra conformément aux règlements en force.

Si le lot n'a pas encore été mis en vente et à la disposition de l'agent, aucune vente ne pourra en être faite avant que cette formalité ait été remplie, à moins que l'appliquant occupe actuellement le lot et y ait fait des améliorations notables ; dans lequel cas il lui est loisible de réclamer et se procurer à ses propres frais les services de l'agent (s'il en existe un pour le Township où se trouve situé le lot) pour en faire l'inspection, ou fournir à ce dernier une preuve satisfaisante, soit par les affidavits de deux personnes dignes de foi et désintéressées ou par le rapport d'un arpenteur juré, qui le mette en état de rapporter au Département les particularités suivantes, savoir :

Pendant combien de temps le lot a été occupé, par qui il est maintenant occupé, la nature et l'étendue des améliorations qui s'y trouvent, possédées par l'appliquant, et s'il n'y a pas quelques réclamations contraires à raison d'améliorations faites par quelqu'autre personne sur tout ou partie de ce lot.

Si le lot fait partie des terres publiques, mais ne se trouve pas sous la juridiction d'aucun agent, la demande doit être adressée directement au Département ; l'applicant ayant bien soin, afin d'éviter tout retard et une correspondance inutile, de transmettre en même temps les affidavits ou rapport d'arpenteur plus haut requis.

Outre les règles qui précèdent et qui doivent aussi être observées par tout applicant pour l'achat de terres publiques situées dans les Townships anciennement établis ; ce dernier doit de plus, au cas qu'il occupe des améliorations faites sur le lot par son prédécesseur, constater, soit par un transport ou autrement, comment et à quel titre il en a obtenu la possession ; et qu'il en est actuellement le propriétaire de bonne foi. Tous les documents nécessaires pour établir les réclamations de l'applicant, on son droit d'acquérir, doivent accompagner l'application, si elle est adressée directement au Département. Tous transport consenti, soit par un colon de bonne foi (squatter) ou un acquéreur ne pourra être reconnu par le Département s'il n'est fait sans condition.

Toutes demandes et informations relatives à la date des Patentes et aux noms des personnes qui les ont obtenues doivent invariablement être adressées au Régistrateur Provincial ou à son député.

Les personnes qui écrivent au Département doivent donner le nom du Bureau de Poste de leur localité ; et s'il y a déjà eu correspondance sur le sujet dont il s'agit, donner aussi la date de la dernière lettre y relative qu'elles ont reçue du Département. Chaque lettre ne doit traiter qu'un seul sujet ; la signature doit être distinctement et lisiblement écrite, et la lettre adressée à l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

Toute application pour Lettres Patentes, doit donner le nom de Baptême de l'applicant au long, sa qualité et occupation et le lieu de sa résidence attendu que le tout doit figurer dans les Lettres Patentes.

APPENDICE No. 18.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,

St. François, Beauce, 4 Janvier 1868.

L'honorable Commissaire
des TERRES DE LA COURONNE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que les opérations minières ont été assidument continuées dans cette division depuis le 30 juin dernier.

A la Pointe Jersey, près du ruisseau Strafford, un M. Maynard de Boston, Etats-Unis, a employé, en juin et juillet dernier, un parti d'hommes à pratiquer un tunnel destiné à traverser plusieurs veines de quartz qui coupent sa propriété en cet endroit. Ce tunnel à 150 pieds de long, 6 pieds de large, 7 pieds de hauteur et est solidement fait et bien couvert. Certaines portions du quartz extrait de quelques-unes de ces veines ont été essayées par le professeur Hayes de Boston, et on dit qu'elles ont produit de \$11 à \$19 par tonneau.

Le professeur Hind a examiné cette propriété en août dernier et a publié un rapport dans lequel il en parle en termes très favorables.

Plusieurs personnes ont fait des explorations sur la rivière Famine durant une partie de l'été et y ont établi des *emplacements (Claims)* qu'ils se proposent d'exploiter de bonne heure au printemps, et dont ils attendent d'excellents résultats.

Sur la rivière Gilbert, pendant le dernier semestre de l'année dernière, les fouilles ont été poursuivies avec plus d'activité et les travaux exécutés avec plus de science et d'efficacité qu'en aucun temps antérieur. Un grand nombre de puits ont été creusés et sont exploités le long de la rivière, sur les lots 14, 15, 16, 17, 18 et 19, dans la concession De Léry en la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et quelques-uns ont largement rémunéré les travaux d'exploitation. Un de ces puits, connu sous le nom de "Puits McRae", sur le lot 15, ouvert dans la dernière partie de juillet, a produit, antérieurement au 1er octobre, par le travail d'environ 10 hommes, pendant 60 jours, 334 onces d'or ou \$6,000, ce qui donne, terme moyen, \$10 par homme.

Depuis octobre, une grande quantité de tellure aurifère a été tiré de ce puits préparatoirement au lavage, opération qui se fera au printemps et dont on attend des résultats aussi satisfaisants que par le passé.

Un M. Lockwood, représentant une compagnie anglaise, emploie actuellement un certain nombre d'hommes à faire des préparatifs pour poursuivre au printemps, sur une grande échelle, des opérations minières sur les lots 7 et 8 de la même concession.

Un M. Nash de New-York a employé un certain nombre d'hommes à la recherche d'or d'alluvion sur la rivière des Plantes, dans cette seigneurie, mais jusqu'à présent les résultats n'ont pas été suffisants pour l'encourager à pousser plus loin ses opérations.

Le professeur Hind a été employé pendant 3 ou 4 mois de l'été à faire une exploration géologique de certaines parties de cette Seigneurie, à la demande de la Compagnie des mines d'or DeLéry, et on me dit que son rapport, quoiqu'encore inédit est très favorable et encourageant.

M. Michel a été employé pendant environ 3 mois de l'été, par une compagnie minière, à explorer une partie de la paroisse St. Joseph qui avoisine cette Seigneurie. Son rapport n'a pas encore été publié; mais je suis porté à croire que jusqu'à présent, le résultat de ses opérations préliminaires n'a pas été très encourageant.

La compagnie des mines d'or DeLery a employé, durant l'été, un parti d'hommes à explorer différentes parties de la Seigneurie, préparatoirement à la délimitation des *emplacements (Claims)* miniers.

Cette compagnie fait actuellement des arrangements pour louer de grands lots ou *Claims* miniers à des compagnies et capitalistes, dans le but d'exploiter sur un grand pied, dans le cours de l'année prochaine, les riches dépôts d'alluvion que la Seigneurie

renferme indubitablement. Elle se prépare aussi à exploiter quelques unes des veines aurifères qui sillonnent cette Seigneurie.

C'est pourquoi on a tout lieu d'espérer que durant l'année prochaine, les opérations minières de quartz et d'alluvion seront poursuivies sur une grande échelle.

Le moulin de cette compagnie est dans un excellent ordre, fonctionne admirablement ; des échantillons pris à la surface de quelques unes des veines de quartz, qui ont été mises à découvert dans cette seigneurie, y ont été essayées ; et le rendement en a été suffisamment encourageant pour justifier l'espérance que quelques unes de ces veines seront riches.

Environ 100 hommes ont été constamment employés durant l'année, soit à des opérations minières proprement dites, ou à des travaux préparatoires.

Il m'est impossible de faire un rapport précis de la quantité d'or extraite durant l'année, vu que les opérations minières ont été exclusivement restreintes à la Seigneurie Rigaud-Vaudreuil et ont été poursuivies par des personnes qui, jusqu'au mois de Juillet dernier, n'agissaient pas sous le contrôle de la compagnie De Lery, et desquelles je ne pouvais pas exiger d'honoraires pour licences, ni d'états assermentés constatant le montant d'or extrait. L'acte des mines d'or qui me donne ce pouvoir dans toutes les autres parties de la division aurifère, ne s'étend pas à cette seigneurie.

En Juillet dernier il fut conclu entre la "*Reciprocity Mining Company*" qui employait ces personnes et le compagnie De Lery un accord par lequel il était reconnu que le droit à l'or, dans la Seigneurie, appartenait à cette dernière compagnie, en vertu de Lettres Patentes ; et il fut convenu qu'un pourcentage sur tout l'or extrait serait payé à la compagnie De Lery, de plus, qu'en vertu de l'arrangement entre cette compagnie et le gouvernement en date du 11 Mai 1866, toutes les personnes qui exploiteraient les mines seraient tenues de payer des honoraires pour licences ; et depuis cette époque les rapports de la quantité de l'or extrait par elles sont probablement plus exacts.

Depuis juillet plusieurs personnes, n'agissant pas sous le contrôle ou avec la permission d'aucunes de ces compagnies, ont exploité les mines et extrait de l'or dans la seigneurie ; et pour les raisons ci-haut mentionnées, je n'ai pu en obtenir d'honoraires pour licences ni d'états constatant la quantité d'or obtenue.

Le montant qu'elles ont tiré jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle, en vertu de votre lettre à cet effet je les ai empêchées de pousser plus loin leur exploitation, est estimé de \$600 à \$3000.

D'après les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir, j'évalue le montant de l'or extrait dans la division durant l'année à la somme de \$31,000 de laquelle somme celle d'environ \$9,000 a été extraite durant la première moitié de l'année et le reste \$22,000, durant le dernier semestre. De ce montant environ \$3,000 ont été tirées des lots 15, 16, 17, 18 et 19 de la concession De Lery, en la seigneurie Rigaud-Vaudreuil et le résidu, \$1,000, de la Pointe Jersey, du Ruisseau Strafford et des Rivières Famine, Branche et Des Plantes.

J'ai émis 164 licences de mines d'or sur terres privées, et deux licences de moulin durant l'année ; montant à la somme de \$272. Presque toutes ces licences ont été émises depuis juillet dernier, époque à laquelle l'accord ci-haut mentionné a été conclu entre les deux compagnies.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) R. POPE,

I. M. O.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,

St. François Beauce, 10 Avril 1868.

L'Honorable Commissaire
des TERRES DE LA COURONNE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les opérations minières, sur les terrains d'alluvion, ont été poursuivies avec activité durant le quartier expiré le 31 mars dernier sur les lots 14, 15, 16 et 17 dans la concession De Lery de la seigneurie Rigaud-Vaudreuil. En conséquence du doux temps et des grands dégels qui ont eu lieu vers la fin de mars, et du gonflement d'eau qui s'en est suivi dans quelques-uns des puits, les opérations y ont été discontinuées, et ne seront reprises qu'après les dégels du printemps, probablement vers la fin du présent mois d'avril. Les opérations minières ont été restreintes durant le quartier, à tirer des puits le tellure aurifère et le placer à la surface pour pouvoir le laver par le moyen du canal au printemps, afin d'éviter par là, de grandes dépenses et suppléer à l'inefficacité de la méthode du lavage au berceau, pendant l'hiver. Les propriétaires d'emplacements (*Claims*) qui avaient les moyens d'exploiter leurs puits, n'ont pas lavé du tout; et ceux qui ont lavé, l'ont fait simplement pour obtenir de l'or en quantité suffisante pour payer leurs travailleurs.

Les résultats de ces lavages ont été, dans la plupart des cas, satisfaisants et encourageants et dans quelques-uns même, riches et profitables.

Dans un puits creusé sur le lot no. 15, les propriétaires, en lavant au berceau ordinaire, au fonds du puits, 3 ou 4 heures, une ou deux fois par semaine, ont obtenu au moyen de ce mode tout incommode et défectueux qu'il soit, depuis 7 à 13 onces d'or à chaque opération.

La quantité d'or extraite de ce puits seul, pendant le quartier est de 200 oz. 8 dwts. 13 grs.

Le produit entier de tous ces différents puits est comme suit:

	oz.	dwts.	grs.
Janvier.....	64	1	4
Février.....	181	16	8
Mars.....	57	3	11
faisant un total pour le quartier de.....	303	0	23

Une immense quantité de gravier, qui a été tirée des différents puits, sera lavée aussitôt que le dégel du printemps le permettra, probablement vers la fin d'avril; et on a tout lieu d'en attendre de bons et riches résultats.

Environ 150 hommes ont été employés à des opérations minières et à des travaux préparatoires, tel que la coupe et le tirage du bois destiné au boisage des puits et à la confection des boîtes pour les canaux & &.

On fait des préparatifs pour poursuivre les opérations minières sur une grande échelle, durant l'année courante.

Un M. Nash et autres Messieurs Américains en société avec lui, qui ont loué de la compagnie De Lery de grands emplacements (*Claims*) miniers; et qui sont propriétaires de deux des puits les plus productifs qui soient exploités ici, font des préparatifs pour mettre leurs opérations sur un meilleur pied.

Un Mr. Lockwood, représentant une compagnie Anglaise, a loué de la Compagnie DeLéry un emplacement (*Claim*) minier d'une étendue considérable, et se propose de l'exploiter sur une grande échelle.

Le Capitaine Smith de New-York a érigé sur son puits une pompe à vapeur, afin de faciliter et accélérer ses opérations minières, et de suppléer au besoin du travail manuel nécessaire pour le vider et teur à sec.

Un parti de mineurs de profession se propose de faire des explorations au printemps, le long de la Rivière Famine, dans le Township Watford; et on attend de bons résultats de leur habilité et de leur expérience.

MINES DE QUARTZ.

Il a été fait peu de chose, durant le quartier, dans cette branche d'industrie minière.

Des échantillons de Quartz ont été tirés des veines mises à découvert dans la Seigneurie, et envoyés à New-York pour être essayés, mais je n'ai pas encore été informé du résultat obtenu.

Il s'est formé une compagnie, composée de Messieurs de Québec, qui se propose d'importer un "Arostra" portatif; dans le but d'essayer les différents veines de quartz qui ont été ouvertes dans la Seigneurie. Je suis informé que la Compagnie des mines d'or DeLéry doit donner un nouvel élan à l'exploitation des mines de quartz et d'alluvion dans la seigneurie, par les conditions libérales qu'elle se propose d'offrir aux Capitalistes et aux mineurs, pour le développement des riches dépôts aurifères que la Seigneurie contient indubitablement.

.....
 J'ai émis trois licences durant le quartier, dont j'ai eu l'honneur de vous transmettre le Rapport avec ma lettre du 8 du courant.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre etc., etc.,

[Signé,] R. POPE,

I. M. O.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,

St. François Beauce, 7 juillet 1868.

L'Honorable Commissaire

des TERRER DE LA COURONNE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que les opérations minières sur les alluvions, ont progressé sans interruption dans cette division, durant le quartier finissant le 30 ultimo.

Dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, plusieurs puits nouveaux ont été creusés sur les lots 10, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 dans la concession De Lery, et sur le lot 8 dans la concession St. Charles. Dans la plupart de ces nouveaux puits le lit de roche ou fond n'a pas encore été atteint à cause de la crue de l'eau. Pour obvier à cette difficulté des pompes à vapeur ont été importées d'Angleterre et des Etats-Unis. On est maintenant en devoir d'établir quatre de ces pompes, par le moyen desquelles on espère que les puits seront promptement asséchés et le lit de roche atteint. Une compagnie anglaise appelée "*The Canada and North West Land and Mining Company*", poursuit de grands travaux miniers dans la seigneurie et a creusé plusieurs des nouveaux puits mentionnés plus haut. La compagnie des mines d'or De Lery a récemment loué de grands emplacements (*Claims*) miniers dans différentes localités sur le premier rang N. O. de la seigneurie; lesquels doivent être explorées et exploités durant la présente saison.

Le montant d'or obtenu durant le quartier est de 452 oz. 12 dwts., 7 grs. La valeur monnayée de cet or varie entre \$17.80, et \$18.05 par once; faisant ainsi en chiffres ronds la somme de \$8,100.

Un certain nombre de mineurs de profession, profitant des derniers doux temps, sont allés faire des explorations dans Forsyth, Shenley, Linière et autres lieux dans la division, et on espère qu'ils réussiront à trouver de riches dépôts aurifères. Il y a eu peu de progrès dans les mines de quartz durant le quartier; quelques nouvelles veines

ont cependant été mises à découvert, et la compagnie De Lery a employé, depuis quelque temps, un ingénieur des mines à essayer des échantillons de minerai tiré de ces mines, et je crois que les résultats ont été satisfaisants.....

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signe,) R. POPE,
I. M. O.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES D'OR,
St. François Beauce 14 Octobre 1868.

L'honorable Commissaire
des TERRES DE LA COURONNE.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de faire rapport que les fouilles, dans les alluvions, n'ont pas été aussi profitables pendant le quartier expiré le 30 ultimo que durant le précédent. Un certain nombre des puits mentionnés dans mon dernier rapport, particulièrement ceux qui se trouvent sur les lots 12,13 et 14 de la concession De Lery dans la Seigneurie Rigaud Vaudreuil ont été abandonnés ; quelques uns, à cause du gonflement de l'eau, n'ayant sur le lieu aucun moyen d'obvier à cet inconvénient ; d'autres, vu leur apparence comparative-ment stérile. Aussi durant ce quartier le temps a été défavorable aux opérations minières ; la sécheresse prolongée ayant rendu le lavage au canal, et même au berceau presque impossible ; et lorsque les pluies ont commencé, durant le mois qui vient d'expirer, la quantité d'eau est devenue trop considérable pour permettre aux mineurs d'atteindre le fond de la plupart des puits alors ouverts, sans l'application de moyens dispendieux qui n'étaient pas à leur disposition.

Sur les lots 15, 16 et 17, les opérations minières ont été poussées avec plus de vigueur et aussi plus de profit : dans quelques cas cependant les résultats obtenus, quoique comparative-ment bons, n'ont pas été en proportion des déboursés et des grandes dépenses encourues par les opérations.

La compagnie dite " North West Land Mining Company " a, sur le lot No. 15 un engin avec une pompe, en opération pour assécher le puits. Cet engin a été importé d'Angleterre en coût de \$6000.

Il y a aussi, sur d'autres puits, deux engins et pompes de moindre dimension. Le montant d'or extrait durant le quartier est de 336 oz. 17 dwts, 12 grs.

MINES DE QUARTZ.

Dans les Mines de Quartz, les opérations ont été poursuivies avec plus d'activité et d'étendue pendant le quartier qu'en aucun temps antérieur. Plusieurs compagnies travaillent à extraire le quartz de différentes veines dans la seigneurie et le font charroyer au moulin de la compagnie De Lery pour être moulu et essayé. Ce moulin a été en pleine opération depuis quelques semaines sous la surintendance d'un Ingénieur des Mines, employé par la compagnie De Lery ; et les résultats semblent promettre un bon succès. Des échantillons de toutes ces veines ont été traités théoriquement et ont produit beaucoup, dans un cas le résultat s'est élevé au taux de \$133 par tonneau ; et dans tous les cas on a trouvé des traces d'or.

J'ai émis 303 licences pendant le quartier, donnant un montant de \$303 que j'ai eu l'honneur de vous transmettre le 6 du courant avec la liste des licences émises.....

Mon Rapport a nécessairement été retardé de quelques jours par l'absence temporaire de quelques uns des mineurs, ce qui m'a empêché d'obtenir plus tôt leurs états assermentés quant au montant de l'or obtenu par eux, durant le quartier.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

[Signé] R. POPE,

I. M. O.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES MINES,

St. François Beauce, 9 Janvier, 1869.

L'Honorable Commissaire

des TERRES DE LA COURONNE.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire Rapport que les opérations minières sur terrains d'alluvion dans la Seigneurie de Rigaud Vaudreuil, sur les lots 14, 15, 16, 17, 18 et 19 qui ont été poursuivies durant le quartier expiré le 31 ultimo, ont produit des résultats comparativement bons, bien que les travaux aient été poussés avec moins d'activité que pendant le quartier précédent, à cause de la grande profondeur de quelques uns de ces puits qui ont jusqu'à 60 à 75 pieds de profondeur et d'où l'on ne peut tirer l'eau et le tellure aurifère qu'au moyen d'engins à vapeur pourvus de pompes, ce qui occasionne des dépenses considérables. Quelques uns de ces puits ont à peine payé les frais d'exploitation, tandis que d'autres ont donné de très bons résultats.

Dans d'autres parties de la Seigneurie, à St. George et à la Pointe Jersey, des explorations considérables ont été faites ; et ont produit différents résultats.

Le montant d'or extrait durant le quartier, est de 324 oz. 16 dwts. 23 grs.

Dans les Mines de Quartz il a été fait beaucoup d'ouvrage, et on a extrait une quantité considérable de minéral de différentes veines dans la seigneurie. On a broyé quelques tonneaux de ce minéral au moulin de la compagnie de Léry et le tout présente des indices d'or plus ou moins bons. Ce moulin a été temporairement arrêté. Avant le 21 ultimo, j'ai émis 154 licences privées et deux licences mensuelles pour moulin, et j'ai eu l'honneur de vous transmettre le montant des honoraires que j'en ai retirés avec mon compte courant jusqu'à la même date.....

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) R. POPE,

I. M. O.

APPENDICE No. 19

PROVINCE DE QUEBEC.

BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec 21 Juillet, 1868.

Avis est par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur par Ordre en Conseil du 17 Juillet 1868 sanctionner les changements suivants dans les règlements du 13 Juin, 1866, concernant les bois de la couronne.

1. Les dispositifs des dits règlements du 13 Juin, 1866, autorisant l'octroi de locations ou limites à bois sur demandes sont révoqués, et à l'avenir toutes les locations ou limites à bois seront offertes en vente à certaines dates à être fixées par le Commissaire des Terres de la Couronne.

2. Les dispositifs des mêmes règlements établissant la rente foncière et le taux de l'augmentation de la dite rente foncière, dans le cas de non-occupation, sont aussi révoqués. A l'avenir, toutes les licences, tant anciennes que nouvelles, seront sujettes à une rente foncière annuelle d'une piastre par mille carré, laquelle rente foncière, dans le cas de non-occupation, augmentera dans la proportion établie par les règlements jusqu'à ce qu'elle ait atteint le maximum fixé par les Règlements, calculé aux taux d'une piastre par mille carré, c'est à dire :

1ère année	\$1.00	par mille carré.
2ème "	2.00	" "
3ème "	4.00	" "
4me " maximum	5.17	" "

Dans les terrains non arpentés, l'année qui suivra celle de la première émission de la licence, la rente foncière ne sera que d'une piastre par mille carré, et ne doublera que la troisième année, elle n'atteindra alors le maximum que la cinquième année.

Le Bonus payé lors de la première acquisition des limites anciennes et nouvelles, sera payable dans chaque cas de transfert. Dans le cas où le détenteur de licence s'adjoindra un ou plusieurs associés, le même Bonus sera aussi payable, moins la proportion comparée à la part qu'il conservera dans la possession des limites. Les limites qui ont été octroyées sans Bonus, seront sujettes à un Bonus de \$8.00 par mille carré dans les cas de transfert, et en proportion lorsqu'une partie seulement sera transférée ou que le porteur de licence s'adjoindra un ou plusieurs associés.

3. Le tarif des droits sur les bois, établi par les mêmes Règlements du 13 Juin, 1866 est révoqué, et le suivant lui est substitué :

Chêne et noyer, par.....	pied cube,	03 centins.
Orme, frêne et épinette rouge.....	"	02 "
Pin blanc, pin rouge, mérisier, bois blanc, cèdre, épinette, etc. "	"	01½ "
Billots de pin de 13½ pieds de longueur, ayant 17 pouces ou plus dans leur plus petit diamètre, chaque.....		15 "
Billots de pin de 13½ pieds de longueur, ayant moins de 17 pouces dans leur plus petit diamètre, chaque.....		10 "
Billots d'épinette de 13½ pieds de longueur, chaque.....		05 "
Douves pour pipes, le mille,.....		\$7.00 "
" I. O.....		2.25 "
Bois de corde (frane) par corde.....		16 "
" (bois mou) "		08 "

Bois pour construction de chemin de fer, genoux, etc., 10 par cent *ad valorem*.

Il ne sera plus permis à l'avenir de couper de billots de pin mesurant moins de douze pouces dans leur plus petit diamètre.

G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Asst.

APPENDICE No. 19—*Continué.*

BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 5 octobre, 1868.

Avis est par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, par Ordre en Conseil en date du 2 octobre 1868, sanctionner les amendements suivants aux Règlements concernant les bois de la Couronne :

1. Toutes les licences anciennes et nouvelles pour locations ou limites à bois seront renouvelables annuellement pour une période de temps qui s'étendra jusqu'au 30 Avril 1889, le Gouvernement se réservant le pouvoir de changer le tarif des droits sur la coupe des bois, une fois dans le cours de cette période, ce qui toutefois ne sera pas fait avant le 1er Septembre 1878.

2. La clause des règlements du 21 juillet 1868, qui établit une augmentation graduelle de la rente foncière dans le cas de non-occupation, est abrogée et remplacée par l'imposition d'une augmentation fixe d'une piastre par mille carré, ajoutée à la rente foncière fixée par les règlements, laquelle rente foncière sera ainsi du montant uniforme de deux piastres par année, pour chaque mille carré.

3. La clause des dits règlements qui oblige un paiement de bonus en cas de transfert est amendée de manière à exempter de son action, le premier transfert qui sera fait des limites octroyées avant le 10 Janvier, 1868.

4. Les possesseurs de limites, pour l'avantage de pouvoir obtenir d'avance les capitaux nécessaires à leurs opérations sur icelles, auront le privilège d'affecter les dites limites en garantie sans répétition de bonus. Pour avoir sa valeur sur la limite contre le débiteur, cette garantie devra être notée sur le dos de la licence par un Officier du Département des Terres de la Couronne autorisé à cet effet. Mais si la partie qui aura donné telle garantie ne remplit pas ses obligations envers le créancier, celui-ci, en établissant le fait à la satisfaction du Commissaire des Terres de la Couronne, pourra obtenir le renouvellement suivant de la licence en son propre nom, sujet au paiement du bonus, le transfert étant alors considéré parfait.

5. Dans tous les cas de transfert de limites sujet au paiement du bonus, tel bonus sera du montant uniforme de \$8.00 par mille carré pour toute limite.

6. Les acquéreurs de limites anciennes et nouvelles seront obligés de tenir les dites limites et d'en payer annuellement la rente foncière imposée par les présents règlements, jusqu'au dit 30 Avril 1889. Mais dans le cas de destruction partielle ou totale de la valeur d'une limite, soit par l'incendie, soit par l'extension de la colonisation, ou par d'autres causes, le Commissaire des Terres de la Couronne aura le pouvoir discrétionnaire d'annuler la licence en tout ou en partie. Il aura aussi le même pouvoir de refuser le renouvellement de toute licence en cas d'infraction aux règlements.

7. Le Commissaire des Terres de la Couronne aura le pouvoir, lorsqu'il le jugera à propos, dans l'intérêt du Gouvernement, d'octroyer des limites par vente privée, et d'en fixer le bonus suivant leur valeur relative, et aux conditions établies par les règlements.

8. Il ne sera plus permis à l'avenir de couper sur les Terres de la Couronne des arbres de pin mesurant moins de 12 pouces de diamètre sur la souche.

(Signé) G. A. BOURGEOIS,
Commissaire Assistant.